



**CA-CICA DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MERCREDI 18 NOVEMBRE 2015**

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, José BAGHDAD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, Claude DARGENT, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Marie-Caroline DOUCERE, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Agnès EVREN, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-François LAMOUR, Ariane LAVERDANT, Isabelle LESENS, Audrey LEVAVASSEUR, Jean-François LOZIN, Youma-Aicha MAIRE, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPE, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOEL, Chantal ROLGEN, Nicole SCHNEIDER, Anne TACHENE, Marie TOUBIANA,

Sont excusés :

Mesdames et Messieurs : Anne-Claire TYSSANDIER (ayant donné pouvoir à Isabelle LESENS) Franck LEFEVRE (ayant donné pouvoir à Valérie GIOVANNUCCI) Jean-Philippe PIERRE (ayant donné pouvoir Audrey LEVAVASSEUR) Shervin JANANI (ayant donné pouvoir à Ariane LAVERDANT) Jean-Baptiste MENGUY (ayant donné pouvoir à Chantal ROLGEN) Pierre CHARON (ayant donné pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS))

Sont absents :

Mesdames, Messieurs : Catherine BESSIS, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, François-David CRAVENNE, Elisabeth de FRESQUET, Anne HIDALGO, Jean-Manuel HUE, Jérôme LORIAU, Fabrice ORLANDI, Laurence

PATRICE, Isabelle ROY, Florian SITBON, Dominique VERSINI, Yann WEHRLING.

La séance est ouverte.

Monsieur le Maire : Avant de commencer notre ordre du jour, je vais maintenant passer la parole au président des groupes de notre Conseil d'arrondissement. Je passe la parole à Monsieur COURTOIS, président du groupe Les Républicains.

Monsieur COURTOIS : Je ne pensais pas, lorsque j'avais adressé les condoléances de notre groupe, en janvier, devoir à nouveau prendre la parole dix mois après. Je ne puis qu'exprimer à nouveau, au nom de notre groupe, notre horreur face à de tels actes, notre révolte et notre indignation face à une telle barbarie. Je voudrais bien sûr adresser nos condoléances aux familles des victimes et à leurs amis, et avoir une pensée pour toutes les personnes décédées dans des conditions aussi horribles. Je voudrais bien sûr également saluer l'action, une fois de plus exemplaire, des services de police, de gendarmerie et, bien, sûr, les personnels hospitaliers qui ont eu une action particulièrement méritoire. Nous sommes en guerre, comme l'a dit le Président de la République, et nous devons nous rassembler autour des valeurs qui font notre République et qui, plus que jamais, ont un sens : la liberté, l'égalité et la fraternité. Nous avons affaire à un ennemi sournois qui se cache et s'en prend à des innocents. C'est particulièrement abject et lâche. Notre réponse sera l'unité nationale et une totale détermination à combattre nos ennemis.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur COURTOIS. La parole est à Monsieur BAGHDAD, au nom du groupe socialiste et apparentés.

Monsieur BAGHDAD : Monsieur le Maire, je me permettrai de reprendre les mots de la Maire de Paris lors de l'hommage fait en Conseil de Paris lundi matin : « Notre ville vient d'être touchée par des attaques terroristes d'une ampleur sans précédent dans notre pays. Nous comptons 129 morts et encore beaucoup de blessés. Nos pensées vont aux victimes, à leur famille et à leurs proches. Moins d'un an après les terribles attentats de janvier, Paris est de nouveau frappée en plein cœur par des terroristes dénués de toute humanité. Ils ont frappé ce qu'ils détestent le plus : la vie cosmopolite, généreuse, insoumise et brillante de Paris. Par les armes, ils ont cherché à nous imposer le silence, nous interdire de vivre, d'échanger et de partager. Aujourd'hui, nous n'avons pas peur, et au fond de notre cœur, nous le savons, nous serons plus forts et nous

vaincrons nos ennemis. Nos ennemis, nous ne les craignons pas davantage que nous les respectons. Mais nous devons craindre les sentiments qu'ils pourraient nous inspirer, le sentiment de la peur qui dénature, de la colère qui défigure et du doute qui divise. Nous ne leur ferons pas l'honneur de la peur, mais ils nous trouveront sur nos gardes. Nous ne leur ferons pas l'honneur de la colère, mais ils nous trouveront implacables. Nous ne leur ferons pas l'honneur de douter, mais ils nous trouveront attachés à ce dialogue démocratique qu'ils détestent. Nous resterons debout et nous resterons nous-mêmes, nous continuerons à assumer à la face du monde notre identité collective de Parisiens, attachés pour eux-mêmes comme pour l'humanité entière à la liberté, à l'égalité et à la fraternité - attachés à notre singularité dans le monde autant qu'à notre ouverture sur le monde - attachés à notre art de vivre passionnément en paix. Nous tenons à exprimer notre gratitude à ceux qui nous protègent : les policiers, les sapeurs-pompiers, les militaires, les soignants, les agents de la Ville. Nous sommes profondément blessés, mais nous continuerons à vivre en honorant nos idéaux, à vivre dans la paix et dans le respect, à vivre comme nous l'entendons dans une société qui est socialement, culturellement, religieusement cosmopolite et où les idéaux savent descendre de leur piédestal pour nourrir le « vivre ensemble » ». Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie Monsieur BAGHDAD, la parole est à Madame TACHENE, présidente du groupe UDI-MODEM.

Madame TACHENE : Merci, Monsieur le Maire, de nous donner ce soir l'occasion d'adresser nos sincères condoléances aux familles, aux proches, aux amis de ces si nombreuses victimes. À tous les survivants, les blessés, les traumatisés, nous leur disons toute notre solidarité, notre soutien et notre affection. À mon tour, je saluerai tout particulièrement et avec vigueur les forces de l'ordre, les équipes de secours, les équipes de la BSPP, la Croix-Rouge, la protection civile, les personnels hospitaliers et les médecins qui continuent d'agir et de travailler avec un courage remarquable. Il va nous falloir du courage et de l'intelligence collective pour ne pas céder à la peur. Mais à nouveau, le peuple de Paris est exemplaire et impressionnant dans son attitude. Par ces hommages, par ces mots, nous continuerons à accompagner les Parisiens dans leur détermination.

Monsieur le Maire : Bien, merci pour ces hommages émanant de tous les groupes. Nous allons reprendre maintenant la séance de notre Conseil d'arrondissement, siégeant en forme de CICA.

Il est vrai que la transition, hélas, est aisée puisque nous avons le devoir de mieux protéger notre population. C'est dans ce sens que vont les mesures qui sont décidées aux niveaux national et local. Nous avons bien vu encore aujourd'hui à quoi étaient soumises les forces de sécurité. L'amélioration de la couverture de notre territoire en vidéo-protection est l'une de ces mesures. Ce sera donc notre débat de ce soir, après avoir, vous vous en souvenez, traité de la qualité de l'air en novembre et de l'offre de soins en mai. Le thème que vous avez retenu pour ce CICA est donc hélas d'actualité. Vous l'aviez choisi en perspective des caméras nouvelles du deuxième plan « vidéo-protection » de la Préfecture de police qui permettra l'implantation de quatorze d'entre elles dans le 15^{ème}, mais depuis les attentats de vendredi, le sujet est évidemment d'autant plus approprié quand on connaît le rôle irremplaçable des caméras dans la lutte anti-terroriste, et notamment dans les drames que nous avons connus il y a quelques jours.

Je suis obligé d'excuser l'absence du Commissaire DUQUESNEL, qui n'a pas été autorisé par sa hiérarchie à nous apporter son éclairage sur cette question - c'est un petit peu dommage au vu des circonstances présentes - en raison de la réserve électorale qui s'impose aujourd'hui aux administrations. Je regrette de l'avoir appris un petit peu tardivement, sinon, nous aurions peut-être pu faire cette séance plus tôt ou plus tard. Je remercie en tous les cas pour l'organisation de ce CICA mon adjointe chargée des associations, Marie-Caroline DOUCERE, et mon adjoint chargé de la tranquillité publique, Monsieur MARTINEZ.

Maintenant, le mieux que nous puissions faire est de passer la parole à Monsieur Navrolatis KALFANE au nom de l'association des locataires Barruel-Procession-Quintinie-Gager-Gabillot, afin qu'il puisse nous faire part de sa question. Ensuite, nous entamerons le débat, avec, je le rappelle, les conseillers ici présents, mais aussi avec la salle, puisque les représentants ou présidents d'associations pourront évidemment s'exprimer. Vous avez la parole, Monsieur.

Monsieur KALFANE : Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Avant toute chose, j'aimerais vous parler d'un problème que nous avons dans notre quartier depuis plus de trois ou quatre ans : c'est le rassemblement de jeunes tous les soirs jusqu'à une ou deux heures du matin avec tapage nocturne. Il y a aussi des actes de vandalisme dans nos parkings. J'avais donc écrit, puisque j'étais dans le conseil de quartier de 2011, à Madame FERHAT sur le sujet et j'avais demandé s'il était possible de faire installer une caméra de vidéo-surveillance dans ce quartier (intersection de la rue de la Quintinie et de la rue de la Procession, au

pied de la maison de retraite, à côté du parc Necker). Elle m'a renvoyé sur Monsieur MARTINEZ, qui était responsable de la tranquillité des habitants.

Aujourd'hui, on ne parle plus de tranquillité étant données les circonstances : c'est de la sécurité. Je voudrais quand même vous rappeler, Monsieur le Maire, lors de votre campagne électorale... C'est un document que vous connaissez puisque je l'ai en main. Vous aviez défini ces priorités, dont la première était la sécurité. Je crois que vous aviez raison, puisqu'effectivement, je vous cite, vous aviez dit : « Je vais replacer la sécurité au cœur des priorités ». Déjà à cette époque-là, vous aviez bien raison. D'autre part, vous disiez, je vous cite : « Je vais doubler le nombre de caméras, et faire que la Mairie de Paris les généralise dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux et dans les équipements municipaux qui les nécessitent. D'autre part, il était question également de créer une police de quartier avec des effectifs municipaux. Aujourd'hui, je constate que de tout cela, nous n'avons rien dans notre quartier - ni caméras, ni patrouilles de police - et que les jeunes sont toujours là. Malgré l'état d'urgence, pas plus tard que dimanche soir, ils étaient là jusqu'à 23 h. Il est plus qu'urgent, je pense, d'accélérer le déploiement de ces caméras de vidéo-surveillance que vous avez promises. Je pense qu'en tant que citoyens de cet arrondissement, nous sommes en droit d'être protégés. C'est tout ce que je voulais dire, je pense que je ne suis pas le seul du quartier. D'autres quartiers doivent avoir les mêmes préoccupations. Je remercie en tout cas le CICA de m'avoir donné l'opportunité de vous poser la question de vive voix. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, nous allons donc entamer le débat et je vais moi-même répondre à votre question. Ce sera une voix unique, puisque le commissaire ne pourra pas s'exprimer, mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet. Je vais dire quelques mots sur la vidéo-protection qui, effectivement, est un formidable outil de sécurisation et d'élucidation des crimes et délits. Je vais aborder avec vous l'état des lieux du plan de vidéo-protection du 15^{ème}, au moment où quatorze nouvelles caméras viennent de nous être attribuées dans le cadre de l'extension du plan de vidéo-protection voté par le Conseil de Paris en septembre. Il est vrai que la vidéo-protection est d'abord un outil de dissuasion. Selon une étude de 2008 de l'Institut National des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure et un rapport de l'Inspection Générale de l'Administration de 2009, la vidéo-protection dissuade les délinquants potentiels de passer à l'acte, atténue dans certains cas la gravité du préjudice subi, contribue au maintien de l'ordre public. Leur présence sécurise les interventions de police et en garantit le bon déroulement. Elle exerce un effet positif sur le sentiment d'insécurité. Le

nombre d'agressions, d'ailleurs, progresse deux fois moins vite dans les villes équipées de caméras.

C'est aussi, et je le dis aussitôt après m'être exprimé sur les vertus de la vidéo-protection, un outil respectueux des libertés. Sa mise en place se fait de manière stricte et encadrée. Chaque caméra est soumise à l'avis d'une commission présidée par un magistrat du siège, une autorisation préfectorale, une information du public sur place, soumise au contrôle d'une commission départementale, et il existe des sanctions pénales en cas de non-respect de la législation. La loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure a soumis au secret professionnel les agents et salariés des opérateurs publics et privés exploitant des systèmes de vidéo-protection pour le compte des autorités publiques. Pour préserver la vie privée, des systèmes de caches et d'occultation permettent de ne pas filmer certains espaces privés, notamment les fenêtres ou les entrées des immeubles. C'est aussi un outil d'élucidation, je le disais, puisque de l'aveu même du Ministre de l'Intérieur, auditionné par la Mission d'information de « lutte contre l'insécurité sur tout le territoire » à l'Assemblée Nationale, dont j'ai été le vice-président, il a qualifié la vidéo-protection d'extraordinaire outil d'élucidation des faits de délinquance. À Paris, en effet, elle a permis d'interpeller 10 239 individus entre 2011 et aujourd'hui. La vidéo-protection a été installée en novembre 2011. Elle a aussi permis de procéder à 2 496 gardes-à-vue et à 2 225 déferrements. Outil indispensable de lutte contre le terrorisme, et nous l'avons vu encore dans les affaires récentes et pas plus tard que cette semaine, elle a permis aussi de traquer le tireur de Libération. Tous les spécialistes de la question affirment que pour pouvoir faire face à la situation présente, la multiplication des caméras publiques est indispensable. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'amplifier la couverture vidéo parisienne qui reste aujourd'hui, même avec les 165 nouvelles caméras qui viennent d'être votées, encore insuffisantes. Il est effectivement nécessaire de compléter le maillage et l'interconnexion des images. Contre la délinquance du quotidien, cela permettrait de mettre en place la vidéo-patrouille pour que la présence des effectifs sur le terrain soit adaptée à chaque situation de délinquance. Ceci est quasiment impossible aujourd'hui en raison des nombreuses zones blanches du dispositif. La réponse pénale, bien sûr, conditionne également l'efficacité de la vidéo-protection et il importe que les personnes arrêtées en flagrant délit ou filmées dans la commission de leur méfait soient jugées rapidement et voient leur peine appliquée.

Pour parler du réseau de vidéo-protection à Paris, c'est grâce à l'engagement financier de l'État, qui a été impulsé d'ailleurs par le précédent gouvernement, que le premier plan de vidéo-protection de Paris, d'un peu plus de 1 000 caméras,

a été décidé en 2009 et a vu le jour en 2012. En complétant l'extension de ce plan par 165 caméras que le Conseil de Paris vient de voter. Je peux comprendre que les choses soient compliquées au niveau budgétaire et technique, mais je demandais une seconde tranche de 1 000 caméras sur Paris. Le Préfet de police en demandant 240 et la Ville en acceptant 165, je considère qu'il s'agit d'une deuxième étape et qu'il faudra aller plus loin, puisque pour vous citer une référence (même si ce n'est pas forcément le modèle dont il faut s'inspirer), à Londres, ce sont 75 000 caméras qui sont reliées directement à Scotland Yard. C'est vrai que nous avons aussi un peu plus de 10 000 caméras dans le métro, le RER et les bus parisiens. Mais avec une caméra pour 2 027 habitants, Paris est sous-dotée par rapport à des villes comme Strasbourg - qui compte une caméra pour 1 067 habitants - ou Lyon - une caméra pour 1 169 habitants et bientôt, puisque le maire a décidé d'en augmenter le nombre d'un quart, ce sera une caméra pour 961 habitants. Sans même évoquer Nice qui est vraiment à la pointe sur le sujet, avec une caméra pour 347 habitants, ce qui permet là d'organiser de la vidéo-patrouille très efficace parce que c'est un outil à la disposition des forces de police qui leur permet d'être beaucoup plus efficaces.

Le second niveau nécessaire est celui des grands ensembles immobiliers dans lesquels délinquance, incivilités, occupation des halls avec nuisances nocturnes sont courantes, comme vous venez de l'évoquer. Cela fait plusieurs années que nous réclamons aux bailleurs de vidéo-protéger les parties communes de ces sites et d'assurer l'interopérabilité avec les services de police afin que ceux-ci puissent accéder en permanence aux images et intervenir si besoin. Le principal bailleur parisien Paris-Habitat, pour ce qui le concerne, a accepté une expérimentation sur le site des Périchaux, qui a été demandée par Jean-François LAMOUR notamment et d'autres élus ici présents. Le problème est que dans le dispositif qui a été installé par Paris-Habitat, les images sont stockées, enregistrées, mais elles ne sont pas visionnées. Cela pourra servir, lorsqu'un incident aura lieu, à en découvrir éventuellement les auteurs, mais cela ne permet pas une réactivité immédiate. C'est un sujet que j'ai déjà évoqué avec eux. En tout cas, cette initiative d'implantation de caméras dans les parties communes des ensembles immobiliers sociaux de la Ville de Paris doit être généralisée à tous les ensembles où les riverains souffrent de cette délinquance ou de ces incivilités. Je citerai Brancion, Frères Voisin, Falguière, Quatre-Frères Peignot et Modigliani. La police doit pouvoir accéder, c'est une évidence, en temps réel aux images, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Le troisième niveau du maillage concerne les équipements publics, les lieux de loisirs, équipements sportifs et culturels municipaux : il revient là encore à la Ville de mettre en place de la vidéo-protection. Je pense notamment aux centres

sportifs de La Plaine et de Suzanne Lenglen, où il y a de nombreux incidents. Il s'agit aussi des centres commerciaux. Pour ce qui concerne Beaugrenelle, la société GECINA avait décidé de financer de mémoire une vingtaine de caméras, mais malheureusement, cela n'a pu aboutir. C'est la raison pour laquelle dans l'extension du plan de vidéo-protection que j'annonçais tout à l'heure avec 165 caméras nouvelles sur Paris, huit seront implantées sur la dalle Beaugrenelle. Il s'agit encore des parkings concédés, où la vidéo-protection permettrait d'éviter les violences aux personnes comme les vols de véhicules et où il est certain que la Ville ne se désengage pas financièrement de la surveillance. Enfin, les collèges et les lycées constituent d'autres lieux où il appartient au département et à la région de déployer la vidéo-protection pour sécuriser ces établissements contre les intrusions, les trafics et le racket. Aujourd'hui, tout le monde comprendra que c'est un outil qui nous est indispensable pour prévenir les actes terroristes, ou en tout cas en interpellier les auteurs dans les établissements qui le nécessitent. Il ne s'agit pas, pour le moment en tout cas, d'installer cette vidéo-protection partout, mais dans les lieux qui le nécessitent. Il faudra sûrement en venir aussi à l'équipement d'un certain nombre de commerces qu'il faudra aider. Pour la vidéo-protection du réseau de transports, comme je le disais, 10 000 caméras ont été installées depuis plusieurs années sur le réseau RATP-SNCF en Île-de-France. Quand je parle de la SNCF, c'est principalement le réseau RER, mais ce réseau ne bénéficie pas d'un équipement complet puisqu'il reste 800 rames à équiper. Il est nécessaire, évidemment, qu'elles le soient, quand on sait que dans les secteurs sous vidéo-protection, le taux d'élucidation est deux fois plus élevé.

À l'échelle de la police d'agglomération, parce que pour être véritablement efficace, le réseau de vidéo-protection doit assurer un maillage continu à l'échelon du bassin de délinquance, qui est à Paris celui de la zone de la police d'agglomération depuis sa création en 2010. Vous savez qu'une police d'agglomération a été constituée sous l'autorité d'un chef unique, le Préfet de police et qui regroupe Paris et les trois départements de la petite couronne. Aujourd'hui, entre la moitié et les deux-tiers des individus interpellés à Paris habitent en dehors de Paris. Je cite pour mémoire que la proportion était exactement inverse jusqu'en 1972, où la délinquance à Paris était essentiellement intra-muros. Le Ministre de l'Intérieur s'est d'ailleurs montré favorable - celui qui est aujourd'hui Premier ministre, mais aussi le Ministre de l'Intérieur actuel - à un plan de vidéo-protection d'agglomération. Aujourd'hui, nous sommes en train de connecter les salles de commandement, mais je pense qu'il faut aller plus loin et implanter 5 000 caméras dans l'ensemble de ces zones de police d'agglomération, co-financées, bien sûr : l'État, les départements, les villes, la région, etc.

Pour en revenir au 15^{ème} *in fine*, je l'ai dit en réclamant une deuxième tranche de 5 000 caméras pour Paris, j'estime que le 15^{ème} doit bénéficier d'une centaine d'entre elles. Au terme du premier plan de vidéo-protection qui a été mis en place fin 2011, le 15^{ème} a été équipé de 67 caméras. Dans le cadre de l'extension du plan voté cet automne et qui consacrait 12 caméras au 15^{ème}, j'étais intervenu auprès du Préfet de police dès le mois de juin pour demander des caméras supplémentaires aux emplacements particulièrement problématiques pour les habitants : au carrefour de la rue de la Quintinie, de la rue de la Procession, au pied de la maison de retraite qui subit la présence de bandes (ce qui n'a malheureusement pu être obtenu), ainsi que sur les rues Brancion, angle de la rue de Vouillé, rue de la Saïda, rue Olivier de Serres, boulevard Victor, porte de Sèvres, allée des Frères Voisin, rue de Lourmel, rue de Javel et rue Fallempein, au métro de la place du Commerce, place Duplex, place Charles Vallin, à l'angle de la rue Cochin et de la rue Balard.

La nouvelle tranche de caméras attribuée au 15^{ème} a en réalité principalement concerné Beaugrenelle, puisque GECINA n'a pu mener son projet à terme. Seuls trois emplacements parmi ceux proposés par la mairie d'arrondissement, que j'ai cités rapidement, ont été retenus par la Préfecture de police. Ce sont les emplacements suivants : angle Vouillé-Brancion, Vouillé-Castagnary (à la place, d'ailleurs, d'une caméra que nous proposons à l'angle de la rue de Cronstadt et de la rue des Morillons), et rue du Colonel Pierre Avia et Frères Voisin -ce qui est très important, car il est beaucoup plus difficile d'installer une caméra à Frères Voisin qu'ailleurs étant donné les distances, mais le Préfet de police a bien voulu accepter cette proposition. Mon intervention a permis d'obtenir deux caméras supplémentaires par rapport au nombre initialement proposé de douze, portant à quatorze le nombre total attribué au 15^{ème}. Seront ainsi vidéo-protégées la rampe d'accès côté rue Émeriau-Beaugrenelle (groupe scolaire), la passerelle Est colonne CPCU Beaugrenelle-square Béla Bartók, la passerelle Ouest côté Mercure de Beaugrenelle-square Béla Bartók, Reflets Beaugrenelle 8-abords de la piscine, la synagogue rive-gauche de Beaugrenelle, Verseau perspective Beaugrenelle 10, Monoprix-passerelle rue de Linois-Beaugrenelle, passerelle Robert Keller-Beaugrenelle, collège Apollinaire-piscine Keller. Cela, vous l'aurez bien compris, c'est pour Beaugrenelle. Ainsi que, dans le 15^{ème}, rue de Vaugirard-place Adolphe Chérioux, rue Boucicaut-allée Irène Némirovsky, et enfin, angle des rues Émeriau et du Théâtre-bibliothèque Chérid et les écoles.

Le déploiement d'une nouvelle tranche de caméras est absolument nécessaire afin de réaliser le plan d'équipement du 15^{ème} que j'avais proposé pour la mandature, et vous avez eu raison de le rappeler. Je n'abandonne pas ma

démarche, et je souligne l'effort fourni par la Préfecture de police et la Ville de Paris qui financent cette deuxième tranche à parité. Mais nous avons besoin d'un maillage plus complet, comme je le proposais et comme je vais l'afficher à l'écran que vous avez devant vous. Sont en rouge les 67 caméras réalisées et en bleu les points demandés, dont une grande partie reste encore bien sûr en attente d'équipement.

Excusez-moi d'avoir été un peu long, mais je voulais évoquer le sujet de façon exhaustive et c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup les uns et les autres. C'est la sécurité de nos concitoyens, surtout dans la période actuelle, quand on sait le rôle majeur que jouent les caméras dans la prévention des actes terroristes et dans leur élucidation. Voilà. Merci

(applaudissements)

Maintenant, vous allez pouvoir avoir la parole. Monsieur MARTINEZ va dire également quelques mots, et ensuite, la parole sera aux conseillers, puis à la salle.

Monsieur MARTINEZ : Oui, je voudrais apporter une précision sur le PVPP. Je regrette, comme l'a fait Monsieur le Maire, que la Préfecture de police ne soit pas représentée parce que le PVPP signifie Plan de Vidéo-protection de la Préfecture de Police, et non pas en priorité de la Mairie du 15ème ou d'une autre mairie. Avec le Maire, nous avons eu une réunion avec le Procureur de la République il y a une semaine et il a fait un bilan des résultats de la vidéo-protection. Sur 1 146 caméras exploitées à l'heure actuelle, les résultats sont les suivants : depuis le 21 décembre 2011, 10 239 personnes ont été interpellées à Paris grâce à la vidéo-protection. Ces interpellations ont permis 4 296 gardes-à-vue, 2 225 déferrements à la justice et 87 personnes déférées. Pour 2016, ce sont 165 nouvelles caméras qui sont prévues à Paris sur les 250 annoncées initialement. Comme l'a rappelé le Maire, sur ces 165 caméras, 14 sont prévues pour le 15ème arrondissement. Enfin, je voudrais préciser que pour l'angle Quintinie-Procession, ce secteur faisait partie des priorités sollicitées par la Mairie. Les services de la Préfecture de police, qui ont fait une étude sur place, n'ont pas retenu ce projet de caméra, comme d'autres secteurs qui avaient été également demandés par le Maire et moi-même. Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

Monsieur le Maire : Une dernière précision, puisque j'ai reçu un courrier du Préfet de police aujourd'hui ou hier, qui me dit que dans l'éventualité - et là,

nous pourrions peut-être répondre plus précisément à votre demande pour votre quartier - où l'installation d'une ou plusieurs des 165 caméras qui ont été retenues pour la capitale ne pourrait être réalisée du fait de contraintes particulières et sous réserve de l'accord préalable de la Ville de Paris, l'implantation d'une ou plusieurs caméras sollicitées pour le 15^{ème} arrondissement pourrait alors être envisagée. Cela nous laisse une petite ouverture. Il faudra être vigilant. Le Préfet de police me précise également que le quartier des Frères Voisin, où une caméra va pouvoir être installée, ce qui est très important pour ce quartier, fait l'objet d'une sécurisation renforcée au moyen de patrouilles menées par le Groupe de soutien des quartiers de l'arrondissement, la brigade anti-criminalité du 3^{ème} district, la compagnie de sécurisation et d'intervention ainsi que la brigade anti-criminalité de nuit. Et ce entre 21 h et une heure que je ne préciserai pas pour ne pas donner trop d'informations. Voilà, mes chers collègues, vous avez la parole. Alors, qui veut commencer ? Madame CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur la caméra qui n'a pas, pour l'instant, pu être installée à l'angle de la rue de la Procession et de la rue de la Quintinie. À cet endroit-là, il y a une résidence de la Ville de personnes âgées qui souffre horriblement des rassemblements nocturnes, avec des jeunes qui zonent et font d'autres choses. Ainsi que dans le square. Je regrette beaucoup que cette caméra ne soit pas installée, parce que malgré des patrouilles fréquentes et malgré la grande vigilance de Monsieur, que je remercie, les choses ne s'arrangent pas du tout. Je pense que cela inquiète, surtout quand nous sommes des personnes un petit peu âgées, nous sommes beaucoup plus fragiles et nous devrions avoir encore plus de surveillance et d'aide de la Ville.

Je voudrais aussi, si Monsieur le Maire me le permet, parler des lieux de culte dans l'arrondissement. Notre arrondissement bénéficie d'un certain nombre de lieux, des synagogues, des lieux de prière, des paroisses, des chapelles, et je voudrais savoir quelles sont les mesures prises pour les surveiller et les protéger. Effectivement, certains se sont protégés eux-mêmes, si je puis dire. Je pense qu'étant données les circonstances et le climat actuels, il faudrait quand même en faire un petit peu plus. Je rappelle que dans les neuf paroisses du 15^{ème} arrondissement, il y a environ 20 000 personnes qui passent le week-end, ce qui n'est pas négligeable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je peux vous donner tout de suite une précision. D'une part, nous avons examiné avec les représentants des différents cultes la possibilité de réaliser des travaux de prévention situationnelle dans leurs établissements. Le culte israélite dans un premier temps, qui est depuis de longues années particulièrement menacé et qui fait l'objet actuellement d'une protection par une quarantaine de militaires qui sont basés dans le 15^{ème} et qui patrouillent autour des synagogues. Certaines d'entre elles m'ont fait des demandes et j'ai pu obtenir un certain nombre de crédits de la part du Ministère de l'Intérieur pour équiper la synagogue Fondary, par exemple, avec une caméra. La synagogue Chasseloup-Laubat aura bientôt une protection sur ses grilles, une sorte de vitre blindée. J'ai demandé également, aussi bien au gouverneur militaire qu'au Préfet de police dans des réunions que nous avons eues récemment avec Madame HIDALGO à la Mairie de Paris (il y a plusieurs mois et encore samedi dernier) que des patrouilles puissent être assurées le dimanche par les militaires ou par d'autres forces devant les églises. Il y en a quand même une douzaine dans le 15^{ème} et les fidèles sont concentrés à des périodes particulières du dimanche pendant les offices. Le commissaire de police avec qui j'ai fait le point ces derniers jours a fait réaliser des patrouilles sur un certain nombre d'églises du 15^{ème} pendant l'office de dimanche. Enfin, nous avons demandé également une protection pour ce qui concerne la salle de prière musulmane qui existe dans l'arrondissement. Voilà par rapport aux demandes qui ont pu être faites et aux initiatives qui ont pu être prises dans le 15^{ème} concernant la protection des lieux de culte. Quant aux établissements pour personnes âgées que vous avez évoqués, on connaît la situation depuis longtemps, et effectivement, il est indispensable là aussi que l'on puisse obtenir des caméras supplémentaires. Madame MALASSIS .

Madame MALASSIS : Oui, Monsieur le Maire. Même si des mesures avaient été prises pour assurer la sécurité des crèches après les attentats de janvier comme par exemple la modification de tous les codes d'accès de celles-ci, les événements récents nous amènent à envisager de franchir une étape supplémentaire pour protéger davantage les personnels qui y travaillent, mais aussi les enfants et les familles qui les fréquentent. Nous demandons par exemple la généralisation de l'installation de visiophones. Pour certaines, cela semble extrêmement important.

Mais ce soir, je voudrais essentiellement évoquer la crèche Keller, qui est totalement isolée sur la dalle Beaugrenelle, qui a fait l'objet de dégradations et dont les personnels et les familles ont été agressés par des jets de pierres, de bouteilles... Plusieurs plaintes ont été enregistrées par la Préfecture de police à

la demande de la directrice et des familles, et il me semble utile d'installer une caméra sur la dalle qui sera dissuasive pour les jeunes qui commettent régulièrement des incivilités, mais qui sera surtout efficace et rassurante pour toutes celles et tous ceux qui traversent cette dalle.

Monsieur le Maire : Oui, d'ailleurs, en ce qui concerne cette crèche, il est nécessaire que des mesures de surveillance soient prises. C'est la raison pour laquelle, en réunissant les chefs de service déconcentrés du 15^{ème}, hier ou avant-hier, de façon urgente en raison des événements, il a été décidé que la DPP (Direction de la Prévention et de la Protection) de la Ville de Paris assurerait des patrouilles régulières sur la dalle de la crèche Keller. En attendant, évidemment, d'avoir d'autres mesures de protection.

Qui souhaite prendre la parole ? Madame ROLGEN.

Madame ROLGEN : Monsieur le Maire, je voudrais attirer l'attention sur la nécessité d'équiper certaines écoles en mesure de vidéo-protection. Il serait illusoire de croire que ce besoin de protéger les écoles n'est dû qu'à la situation Vigipirate que nous connaissons actuellement. En effet, les intrusions se multiplient dans les écoles, les actes de dégradation aussi, et je ne vous citerai que quelques exemples dans et autour des écoles.

Sur l'école Morillons, chaque nuit, actuellement, dans la contre-allée située devant l'école, il y a des rodéos de scooters, des pique-niques organisés sur les bancs avec des jets de détritrus devant la porte de l'école et des flaques d'urine le long de l'entrée. Quasiment chaque jour, mes collègues Monsieur MARTINEZ, Jean-Yves PINET et moi-même recevons photos et plaintes de riverains excédés. Nous avons dû financer la réfection des grillages, escaladés et détériorés quasiment chaque week-end sur Morillons.

Cette situation se retrouve sur le groupe Frères Voisin, donc je suis ravie qu'il y ait une caméra. J'espère qu'elle ira jusqu'à l'école, où là encore de multiples tentatives d'effraction ont eu lieu. Les intrusions se font par les terrasses, et lors de la visite d'architecture ce matin, nous avons pu voir tous les garde-corps brisés, et donc de nouveau à financer. En plus de ces tentatives d'intrusion, il y a des dégradations de volets roulants et les participants à cette visite d'architecture ont réclamé aussi la réparation des différents lampadaires du parc dans l'allée menant à l'école. Demande insistante, mais également un peu désabusée, car là encore, la destruction est volontaire pour aider aux trafics de

toutes sortes dans cette allée. Il y a donc un besoin urgent de vidéo-protection. Ces deux écoles, construites il y a environ 40 ans, ont un environnement champêtre très agréable, mais qui malheureusement ne correspond plus du tout aux problèmes de société actuels qui obligent à la plus haute protection des établissements scolaires.

Dernier exemple, le groupe scolaire Mademoiselle, école largement ouverte sur l'extérieur et à la conception architecturale innovante, mais qui là encore ne correspond plus aux besoins de sécurité actuels. Ce groupe scolaire est visité quasiment tous les week-ends et les personnes qui y pénètrent accèdent par les cours au groupe Amiral Roussin. Il y a donc quatre écoles qui sont impactées quasiment tous les week-ends. Cette situation est intenable et il y a un énorme besoin. Dans cette période fragilisée, les parents sont à bout de nerfs sur la protection de ces écoles. Certes, d'autres moyens de sécurisation sont nécessaires, mais ils pourraient être déjà apaisés si des caméras dissuadaient les individus d'entrer dans les groupes scolaires le week-end. Ce ne sont que quelques exemples, je pourrais ajouter aussi la maternelle 102, rue d'Alleray, régulièrement taguée lors d'intrusions par les terrasses. En ce qui concerne les collèges, je vous rappelle le vœu que nous avons émis lors du Conseil d'arrondissement du 1^{er} décembre suite aux diagnostics locaux, suite aux troubles survenant régulièrement aux abords des établissements. La mise en place de la vidéo-protection devient une nécessité évidente, la sécurité de la communauté scolaire n'a pas de prix.

Monsieur le Maire : Oui, il y a beaucoup de travail à faire, évidemment. Dans la réunion que j'évoquais, nous avons envisagé de dispenser des crédits également pour réaliser des travaux de sécurisation d'urgence dans un certain nombre d'établissements scolaires : renforcement de protections de portes, d'issues, ou visiophones dans les crèches, d'ailleurs. Mais oui, en ce qui concerne les caméras, la Région peut en installer dans les lycées et le Département dans les collèges. Dans les écoles, nous n'avons pas été saisis de demandes à l'heure actuelle et il y a peut-être certaines situations qui méritent que l'on s'y attarde. Monsieur Alphée ROCHE-NOEL .

Monsieur ROCHE-NOEL : Merci Monsieur le Maire. C'est une petite satisfaction que ce nouveau plan de caméras. Petite, parce que comme vous l'avez très bien dit, on en attend évidemment une troisième tranche, mais satisfaction tout de même car cela va permettre au 15^{ème} arrondissement de bénéficier de six caméras hors celles prévues pour Beaugrenelle. Grâce à votre pugnacité, nous

serons un petit peu au-dessus de la pondération qui était prévue au départ et qui ne correspondait pas très exactement à la population du 15^{ème} arrondissement, qui est l'arrondissement le plus peuplé de Paris. Je souhaitais faire le point sur les quartiers Vaugirard-Parc des expositions et Citroën-Boucicaut qui vont chacun accueillir une des nouvelles caméras prévues dans cette tranche et répéter le caractère indispensable de la caméra qui a été acceptée par la Préfecture de police et par la Ville dans l'allée des Frères Voisin. J'insiste sur la nécessité qu'elle soit positionnée à un endroit intelligent pour pouvoir avoir le champ le plus large possible sur cette allée : les riverains se plaignent énormément en particulier de rassemblements dans les halls d'immeubles. Ce qui me permet d'abonder dans votre sens, Monsieur le Maire, quand vous dites que les caméras doivent également être implantées dans les espaces de surface des ensembles sociaux importants, de la même façon qu'elles l'ont été pour les Périchaux. Il faut qu'elles le soient également pour les Frères Voisin et avec un dispositif qui permette effectivement un visionnage en temps réel par la police et non pas simplement un stockage d'images, ce qui risque de s'avérer problématique à un moment donné.

La seconde caméra de cette partie sud-ouest de l'arrondissement ira dans le quartier Citroën-Boucicaut, sur la ZAC Boucicaut, où il y a déjà un ensemble de problèmes qui ont été envisagés dans le cadre de réunions de prévention situationnelle que vous avez organisées en Mairie du 15^{ème} arrondissement. Celle pour laquelle les fourreaux ont déjà été positionnés sera à l'angle de l'allée Irène Némirovsky et permettront en principe de balayer également l'allée qui est à droite, donc à l'extrémité de la placette de la Convention. Placette sur laquelle nous avons également des problèmes de rassemblements, de jeux de ballon violents (notamment sur les grilles de l'école Convention) et de trafics. C'est donc tout à fait bienvenu qu'il y ait des caméras dans ces emprises où la géographie urbaine se prête particulièrement à ces problématiques de rassemblement. Il y a évidemment les nouvelles caméras qui seront installées dans la seconde tranche, mais il y a aussi la possibilité pour la Préfecture de police d'installer potentiellement de nouvelles caméras sur des mats déjà existants, puisque cela a été évoqué. Nous sommes peut-être dans un futur plus lointain, mais c'est une perspective qui est plutôt favorable, en particulier pour des endroits comme le jardin Caroline Aigle, à l'angle des rues Balard et Saint-Charles, où nous avons un problème de sécurité grave et où le dispositif actuel ne permet pas de balayer tout le champ nécessaire.

Je souhaitais enfin insister sur un point qui est un peu particulier, à la fois hors-sol et très implanté dans le 15^{ème}, qui est le Ministère de la défense et qui doit faire naturellement l'objet d'un dispositif de vidéo-protection à la hauteur de

l'enjeu sécuritaire qui, forcément, s'intègre dans le quartier du fait de son implantation. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de votre intervention. Quelques informations, donc :

- Sur les Frères Voisin, vous avez raison, une caméra va venir s'implanter, mais Paris-Habitat nous a assuré qu'après l'implantation d'un dispositif comme cela vient d'être le cas sur les Périchaux, le deuxième ensemble immobilier social dans lequel seraient implantées des caméras serait celui des Frères Voisin. Il n'y a pas d'échéance pour le moment, la décision a été prise par Paris Habitat

- Deuxièmement, il est évident que s'il y a de nombreuses caméras à l'intérieur du Ministère de la défense et pour filmer les abords immédiats, il est important aussi, et je l'ai dit aussi bien au gouvernement militaire qu'au Préfet de police, que le quartier environnant fasse l'objet d'un maillage beaucoup plus serré qu'il ne l'est aujourd'hui. Ces demandes sont dans l'intérêt du Ministère de la défense, mais également du quartier, j'espère donc aboutir aussi sur ces implantations dans ce quartier qui me paraît devoir être surveillé plus particulièrement.

- Enfin, il est vrai que la Préfecture de police assurera un renforcement d'un certain nombre de caméras en doublant les caméras sur les mats existants de façon à pouvoir enregistrer un champ de vision à 360°. Cela aussi est une nouvelle technique qui va être mise en application sur un certain nombre de sites. Actuellement, les caméras ne permettent pas forcément d'avoir un angle de vue complet. Monsieur GAYET.

Monsieur GAYET : Monsieur le Maire, je tenais tout d'abord à saluer la pertinence de vos analyses et de vos propositions pour augmenter de façon significative les caméras à Paris. On ne peut que déplorer l'hostilité de la Mairie de Paris depuis 2001 et sa frilosité actuelle en la matière.

En ce qui concerne le commerce, les commerçants dans le 15^{ème} sont très touchés aujourd'hui par le traumatisme des attentats. Sauf les commerces de bouche qui semblent avoir bénéficié du report de la clientèle de la fermeture des marchés, les autres commerces - brasseries, textile, décoration - sont aujourd'hui en diminution de 50% de leur chiffre d'affaires. Pour les commerces où le risque « sécurité » est plus important, telles les bijouteries, le commissariat central a prévu une réunion spécifique fin novembre. Les cafés et les brasseries demandent une surveillance accrue lorsqu'il y a des manifestations telles, demain, le Beaujolais, pour une surveillance de leur terrasse. Les commerçants demandent aussi une surveillance renforcée au moment des fêtes de Noël : les 8

jours qui précèdent les fêtes de Noël et le Nouvel An. D'une façon générale, les commerçants demandent une aide de la municipalité ou de l'État afin de les aider à s'équiper en caméras, notamment les brasseries et les cafés. Telles sont les demandes que j'ai reçues.

Monsieur le Maire : Oui, il faudra sans doute s'organiser de façon à mutualiser les surveillances dans un certain nombre de rues commerçantes. Cela me paraît être un champ de développement important des caméras dans l'avenir.

Qui souhaite intervenir ? Madame FERHAT.

Madame FERHAT : Oui, je voulais reprendre ce que notre Président et ancien titulaire du Conseil de quartier nous disait sur la rue de la Quintinie et la rue de la Procession. Il est vrai qu'avec Monsieur MARTINEZ, nous sommes allés de nombreuses fois - je ne peux même plus les compter tellement nous y sommes allés - sur ces rues, où se trouve le square Necker, puisque nous étions interpellés très fréquemment par les habitants. La maison de retraite nous a également contactés à plusieurs reprises à l'époque où j'étais adjointe au quartier. Monsieur MARTINEZ avait d'ailleurs demandé à la direction de la maison de retraite si nous ne pourrions pas fermer par des grilles ou des parties vitrées, plastifiées (avec un vitrage particulier). Beaucoup de gens des environs se plaignaient, ainsi que toute une zone d'habitation HLM de Paris-Habitat. Nous avons mené cette bataille, nous n'avons pas obtenu de caméra, mais il est vrai que de mon point de vue, il est extrêmement important de continuer à batailler et à essayer tous ensemble - tous les élus, même de l'opposition - d'obtenir une caméra-vidéo dans cette partie. En regardant la carte, on peut voir qu'il n'y a pratiquement rien dans ce coin-là. Merci.

Monsieur le Maire : Merci pour cette intervention. Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues et les membres du CICA ici présents. Aujourd'hui, les caméras sont incontestablement un outil important de sécurité en zone urbaine. C'est pour cela qu'un plan de 1 000 caméras a été décidé en 2009. Je n'ai pas bien compris pourquoi Monsieur GAYET remontait à 2001, puisque l'on pourrait remonter plus haut : il n'y avait pas de caméras avant, elles ont été introduites en 2009 par la municipalité parisienne. Il y a eu ensuite une nouvelle tranche qui vient d'être introduite et

sur les modalités de laquelle, Monsieur le Maire, vous avez pu avoir une concertation avec la Ville au sujet des emplacements, même si effectivement, nous aurions pu en souhaiter davantage.

C'est donc un outil. C'est un outil, mais en même temps, il ne faut pas lui prêter des vertus qu'il n'a pas. Les caméras sont très clairement un outil pour la répression et pour l'élucidation de la délinquance ordinaire essentiellement. Ceci dit, les chiffres que nous a indiqués Monsieur MARTINEZ montrent bien que c'est un outil d'élucidation, pas un outil de dissuasion. Sinon, il n'y aurait pas eu autant de déferrements suite à l'implantation de ces caméras. Et d'une certaine façon, heureusement, car si effectivement elles aboutissaient à ce que la délinquance disparaisse des zones qui sont couvertes, cela signifierait qu'elle se déplacerait ailleurs et que l'on aurait, à ce moment-là, une certaine complication. Sauf à imaginer de pouvoir - mais c'est un futur où à mon avis, plus personne ici ne sera présent - couvrir l'ensemble du territoire parisien. Il faut donc savoir que, compte tenu de ces quelques remarques d'évidence, nous sommes en face d'un outil qui permet l'élucidation d'un certain nombre de faits, mais qui ne prévient pas leur commission. C'est un premier point.

S'agissant de la prévention, qui doit nous occuper avant toute chose, le problème est d'éviter que des délits soient commis. Les caméras peuvent être utiles, avec une limite que nous connaissons tous : si l'on veut que les caméras soient un outil de prévention, il faut des personnels de police qui les regardent en temps réel. C'est-à-dire qu'il faut des personnels de police qui soient devant des écrans et pas sur la voie publique. Or, il va de soi que nous savons tous ici que les personnels de police doivent être d'abord sur la voie publique. Bien sûr, un certain nombre d'entre eux peuvent ne pas y être, mais il y a une question d'équilibre dans la description que j'ai faite à l'instant. L'équilibre auquel nous aboutissons aujourd'hui a semblé raisonnable aux services de la Préfecture de police et à la Ville. Mais n'oublions jamais cela : en termes de prévention, les caméras ne suffisent pas à prévenir véritablement. Nous le voyons bien, elles n'empêchent pas non plus la commission des délits.

S'agissant de la situation qu'a évoquée l'association qui pose la question ce soir : c'est insupportable. Nous sommes tous d'accord ici au sujet des nuisances sonores répétées. Cela pose un problème réel. Il me semble que ce qui est évoqué ici devrait être avant tout du ressort de la Direction de la Prévention et de la Protection de la Ville de Paris. C'est-à-dire que visiblement, si nous sommes dans une situation de récurrence de ces attroupements bruyants, il y a là une action de prévention à opérer. Je ne sais pas quel contact a été pris avec les services de la Ville en la matière, mais je pense en tous cas dans l'immédiat, puisqu'il n'y a

pas de caméra prévue à cet endroit, que c'est une première voie pour essayer de résoudre ce problème et de sortir de nuisances - et nous sommes tous d'accord ici pour le dire - qui sont très difficilement supportables.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DARGENT. Une ou deux observations, simplement. Il est vrai qu'en m'étant un peu spécialisé sur cette question, je demande depuis 2004 l'implantation de caméras à Paris. Il est vrai que j'ai proposé à l'époque et chaque année, plusieurs fois par an, plusieurs plans et propositions d'implantation de caméras. Il est vrai que le Maire de Paris de l'époque ne nous a pas soutenus. Le gouvernement précédent a décidé de financer - je le rappelle, à plus de 95 % quand même - ce plan de vidéo-protection. Alors que je rappelle qu'en province, les caméras sont financées à 95% par les collectivités locales et à 5% par l'État. À Paris, c'est exactement l'inverse. On peut le comprendre, d'ailleurs, parce que Paris a un régime de police particulier et unique en France. C'est la raison pour laquelle je suis particulièrement satisfait, comme je le demande d'ailleurs depuis longtemps, que pour la deuxième tranche des 165 caméras, il y ait un co-financement à parité par la Ville et par l'État, quelles que soient les couleurs politiques. Peu importe, car cela me paraît tout à fait raisonnable et cela permet d'en installer davantage. Ce dispositif a été inauguré en novembre par François FILLON dans le 18^{ème}. Et là, je vais être un peu plus optimiste que vous sur les caméras. Il est vrai qu'à la fois il y a un certain « effet plumeau », un effet de report, mais on m'a dit que dans un grand nombre de secteurs où sont implantées les caméras, le phénomène de bande ou de petit trafic a disparu. Comme aux Périchaux, par exemple, me dit Monsieur LAMOUR, mais aussi sur la place Duplex. Alors, il y a des reconstitutions, la délinquance s'adapte toujours. On crée des outils nouveaux, la délinquance s'adapte, il faut en créer d'autres, c'est toujours le problème du glaive et du bouclier, du gendarme et du voleur. Il y a aussi la possibilité de dissuasion, mais pas complètement car il est difficile d'interpeller les auteurs avant qu'ils ne commettent les délits. Peut-être qu'un jour on pourra le faire, comme dans le film *Minority Report*, mais ce n'est pas encore le cas aujourd'hui. Il existe maintenant des logiciels de prédiction de crimes et nous y arriverons sûrement un jour.

En revanche, dans le cadre d'une mission parlementaire avec des parlementaires de l'opposition et de la majorité, je suis allé étudier de façon vraiment attentive le système niçois. Nous avons pu observer que lorsqu'elle est bien mise en œuvre, la vidéo-patrouille permet d'assurer ce que l'on ne peut pas faire à Paris de façon efficace.

Qu'est-ce que la vidéo-patrouille ? Par exemple, une caméra filme un délinquant en train d'arracher un sac à une dame, en mobylette. Les délinquants, qui sont en général deux, s'enfuient. La caméra a pu le filmer. Cela peut déjà permettre l'élucidation s'il n'y a pas de cagoule, de casque, etc. Mais ce que l'on voit nettement dans les affaires que l'on nous a montrées sur les films qui ont été visionnés, c'est que la vidéo-patrouille permet de suivre la mobylette de rue en rue et au bout d'un certain temps, nous voyons bien ce que fait le délinquant. Plus il s'éloigne du lieu de commission de son forfait, plus il est tranquille et décontracté. Au bout de quelques centaines de mètres, voire un ou deux kilomètres, il s'arrête au feu rouge, il est tranquille, et là, la police qui a pu suivre le déplacement du délinquant l'interpelle avec une patrouille qui est sur les lieux et qui boucle le quartier. Voilà par exemple ce qui est très efficace pour un certain nombre de délits de voie publique et qui montre que l'on peut interpellé. Il y a d'ailleurs eu des interpellations de ce type dans Paris. Cela montre que l'on peut interpellé des délinquants dès la commission des forfaits.

Monsieur PINET.

Monsieur PINET : Oui, merci, Monsieur le Maire. Je souhaitais revenir sur ce que j'ai entendu à propos de la DPP. On utilise la DPP, nous en sommes tous d'accord ici et je pourrais même dire qu'il serait temps de se pencher réellement sur la transformation de la DPP et l'intégration du corps des ASP en une vraie police municipale à Paris. Puisque nous manquons toujours d'effectifs, je pense que sur ces problématiques de troubles de jouissance, de nuisances, ce qui embête effectivement beaucoup de nos concitoyens tous les soirs, ce type de police a tout à fait son rôle à jouer.

Je voudrais revenir aussi sur l'importance de ces caméras et du maillage. Monsieur le Maire l'a rappelé pour Nice, nous l'avons vu également dans l'arrondissement dans le cadre de la prévention. Nous avons pu, il y a quelques années, voir le service de police arrêter un 13 juillet une voiture bourrée de mortiers

, d'artifices et autres pétards. Cela a permis de les suivre, de pouvoir les stopper, c'est donc important d'avoir ce maillage. Lorsque la caméra est coupée, on ne peut pas suivre correctement et cela pose un autre problème. Pour avoir discuté avec les policiers, l'importance de ce maillage et de pourquoi il faut couvrir à peu près tout l'arrondissement, tous les axes et tout Paris, c'est tout simplement pour pouvoir envoyer les effectifs nécessaires. Lorsqu'une intervention est faite, la grosse problématique des services de police lorsqu'ils sont aveugles est qu'ils ne savent pas ce à quoi ils ont à faire. Les gens qui

appellent le 17 peuvent donner des informations parfois erronées ou pas assez précises, c'est pourquoi parfois, vous voyez arriver cinq véhicules de police pour deux personnes, et un seul véhicule pour dix personnes. C'est vraiment important et je pense que ce maillage doit se faire aussi avec les bailleurs sociaux. Nous pourrions avoir des caméras intégrées au sein du GPIS avec des gens habilités à regarder et pouvoir mieux orienter les services de police.

Je dirais donc que non seulement, il faut le soutenir, mais il faut aller plus loin et voir un maillage complet de Paris, même bien avant que l'on ne soit plus là dans les années à venir.

Monsieur le Maire : La caméra est donc quelque chose de très important, je voudrais intervenir sur la DPP. C'est vrai, cela serait la vocation de la DPP d'accomplir ces missions. Mais alors que nous avons 30 à 40 000 policiers sur la zone des agglomérations, nous avons quelques centaines d'inspecteurs de la sécurité de la Ville de Paris, rattachés à la DPP. Forcément, ils ne peuvent pas assumer les mêmes missions.

J'observe en revanche, allant dans le sens des demandes que nous formulons depuis un certain temps, que la Ville de Paris a décidé de regrouper tous ses effectifs. Elle vient de le décider, d'ailleurs. Elle veut regrouper tous ses effectifs chargés de missions de sécurité : ISVP, AE (agents d'accueil des parcs, jardins, etc.), CAPP, etc. Cela concerne aussi un certain nombre d'ASP, qui sont sous l'autorité du Préfet de police et qui vont être détachés à la DPP dans un corps unique. Selon moi, c'est la préfiguration d'une police municipale. Ce sera une police municipale sans le nom, c'en sera en tout cas l'amorce. Nous aurons des fonctionnaires municipaux qui auront le même statut ou presque, sous l'uniforme, et sans doute plus d'un millier d'entre eux. Il y a donc une amorce de quelque chose qui paraît intéressant à examiner. Mme LEVAVASSEUR .

Madame LEVAVASSEUR : Je vais prendre la parole en tant qu'adjointe de quartier. Je salue bien entendu l'effort qui est fait, merci Monsieur le Maire, pour les nouvelles caméras. Elles concernent directement mes quartiers : Frères Voisin, Beaugrenelle ou l'angle des rues Émeriau et du Théâtre. Je reçois de nombreuses demandes d'habitants et de conseillers de quartier pour d'autres endroits sensibles. Des endroits dans lesquels on connaît des problèmes de sécurité routière, ou des problèmes de sécurité du point de vue de la délinquance et du phénomène de bande, ou des problèmes de dégradations et d'incivilités. Je vais donc les relever, ce sont des lieux sensibles que je tiens à signaler et qui ne

bénéficient pas encore de caméras. Plusieurs ont déjà été signalés par la mairie du 15^{ème}, notamment :

- La rue Edgar Faure, qui connaît plusieurs attroupements de roms.
- La rue Fallempin, qui connaît des phénomènes de bandes régulièrement, nous en avons encore parlé au dernier Conseil de quartier avec un Monsieur que je vais recevoir en mairie sur le sujet.
- L'angle rue de Lourmel-rue de l'Église, puisque j'ai reçu plusieurs plaintes de personnes qui vivent en face de logements sociaux dans ces rues et qui connaissent également des tensions avec les habitants de ces ensembles.
- La rue Jean Rey, à la sortie du centre sportif Émile Anthoine, où il y a actuellement des attroupements de jeunes à la sortie du stade qui créent des problèmes d'accès au stade ou de sortie du stade.
- Les carrefours à la sortie du métro Duplex. Nous savons que c'est un lieu extrêmement sensible avec la présence d'une population rom qui pratique parfois une mendicité agressive et dont la présence crée un sentiment d'insécurité. Notamment les angles boulevard de Grenelle-rue de Lourmel, boulevard de Grenelle-rue Viala, boulevard de Grenelle-rue Duplex.
- Et enfin, la place Alfred Dreyfus, où nous avons été saisis plusieurs fois. La plaque en l'honneur d'Alfred Dreyfus a été plusieurs fois dégradée ou retirée. C'est également une place sur laquelle nous demandons qu'une caméra soit installée.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de ces propositions, elles sont notées, elles feront partie des listes de demandes. Pour le métro, je pense qu'il y a possibilité de voir avec la RATP pour un certain nombre de choses. Les stades, effectivement, font partie des demandes. Nous n'avions pas prévu le stade Émile Anthoine jusqu'à présent, car c'étaient surtout Suzanne Lenglen et La Plaine. Il faudrait donc peut-être prévoir quelque chose sur Émile Anthoine.

Quant à la sécurité routière, vous savez que maintenant, un certain nombre de caméras sont aussi utilisées pour faire de la vidéo-verbalisation. Sur un certain nombre d'axes du 15^{ème}, par exemple la rue de Vaugirard ou autres, il y a utilisation des caméras également pour vidéo-verbaliser, notamment, la situation dans les couloirs de bus ou le stationnement sauvage en pleine voie. Il y a dans

Paris un certain nombre d'axes qui sont concernés par la vidéo-verbalisation. Peut-être faudra-t-il en mettre ailleurs également. Monsieur MARTINEZ .

Monsieur MARTINEZ : Un gros souci qui a été un petit peu esquissé est la sécurité routière. C'est un gros problème, car je m'étonne toujours, comme beaucoup d'habitants, qu'à une époque où nous avons un plan Vigipirate et à présent un état d'urgence, il y ait toujours du stationnement sauvage aux abords des écoles, de certains lieux de culte, du centre commercial de Beaugrenelle, de l'Aquaboulevard, et en d'autres lieux particulièrement sensibles. Les instructions du Préfet de police ont été d'enlever les véhicules, et avant de les enlever, de vraiment faire exploser les coffres des véhicules. C'est la politique qui va être adoptée dans tous les arrondissements de Paris. Cette question de sécurité routière, en particulier au centre commercial de Beaugrenelle, a été évoquée par le Conseil de quartier Émeriau-Zola, et je pense que cette question fera vraisemblablement l'objet d'un ordre du jour au début de l'année prochaine. C'est vraiment une grosse préoccupation des habitants à l'heure actuelle. Voilà les précisions que je souhaitais apporter.

Monsieur le Maire : Merci. J'ajoute que pour ce qui concerne la mairie et le fonctionnement du parvis, par exemple, les bornes rétractables refonctionnent à partir d'aujourd'hui. Vous avez peut-être pu le constater. Qui souhaite s'exprimer ? Madame GIOVANNUCCI .

Madame GIOVANNUCCI : Monsieur le Maire, chers collègues, lors de marches exploratoires avec les conseillers de quartier Violet-Commerce et Cambronne-Garibaldi, nous avons constaté qu'il y avait une forte demande de la part des riverains et des commerçants pour l'installation de caméras de vidéo-protection. Les caméras souhaitées pour les deux quartiers sont les suivantes :

- Pour le quartier Violet-Commerce : Convention, angle de Javel et avenue Felix Faure
- Pour le Conseil de quartier Cambronne-Garibaldi : angle de la rue de la Croix Nivert et Fondary-Amiral Roussin (qui est la plus demandée, d'ailleurs), angle Villa-Croix Nivert et Cambronne, angle rue Miollis-rue François Bonvin, rue Lecourbe au niveau de la rue François Bonvin, angle Cambronne-Vaugirard, angle Volontaires-Vaugirard, et enfin, place de Breteuil.

Nous pensons que ces caméras sont dissuasives. En criminologie, la dissuasion est une théorie selon laquelle on peut empêcher quelqu'un de commettre un crime par la peur des conséquences potentielles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, absolument, vous avez parfaitement raison, c'est le rôle des caméras, d'ailleurs. Une intervention ? S'il n'y a pas d'autres interventions dans le Conseil, on va prendre des interventions dans la salle. Il y a un micro, je crois, sur une perche. Je vous demanderai d'aller vers le micro. Non, un agent va faire passer le micro, simplement, je vous demande de vous présenter, de préciser le nom éventuel de votre association. Cela tombe bien, on parle de vidéo-protection, mais nous sommes filmés pendant toute la durée de ce Conseil. Vous pourrez à partir de demain visionner les images vous-mêmes sur le site Internet de la mairie.

Monsieur MOREUIL : Je vais fermer ma veste, c'est une bonne idée.

Monsieur le Maire : Voilà, que chacun se recoiffe, se maquille, ferme sa veste.

Monsieur MOREUIL : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, merci de me donner la parole. Je voudrais conforter ce qui a été dit tout à l'heure par un monsieur que je ne connais pas.

Monsieur le Maire : Un président d'association.

Monsieur MOREUIL : Mon nom est MOREUIL, je suis président d'une association qui s'appelle ADB 15 et je constate avec plaisir que ce soir, on considère qu'un maillage beaucoup plus serré de vidéo-protection aurait des résultats positifs. Ce n'est pas tout à fait ce que l'on a entendu il y a deux jours au Conseil de quartier Émeriau-Zola, où a été repris ce que Monsieur DARGENT a développé assez largement. Il est vrai que ce n'est qu'un outil, il est vrai qu'il faut des gens qualifiés et autorisés pour regarder en permanence ces caméras, les exploiter et orienter les forces de police et le service d'ordre de la façon la plus efficace possible.

Cependant, je m'étonne, dans le cadre de la disette financière des pouvoirs publics en général, que les 100 000 euros que les promoteurs de Beaugrenelle ont mis sur la table il y a maintenant deux ans de façon tout à fait officielle n'aient

pas été utilisés. On connaît la créativité des fonctionnaires, par exemple en matière d'impôts, je cite cela au hasard. Je m'étonne donc énormément que ces 100 000 euros, qui sont toujours disponibles, n'aient pas été utilisés. J'espère qu'ils le seront. Tout en remerciant Monsieur le Maire, vous-même, ainsi que tous les intervenants qui ont rétabli un peu les choses en ce qui concerne la vidéo-protection, puisque les Londoniens, les New-Yorkais (je pourrais en citer environ 2 000 dans le monde) ont trouvé que la solution était efficace. Merci.

Monsieur le Maire : Oui, c'est vrai que GECINA avait proposé - vous vous en souvenez, on en avait discuté ensemble - d'offrir un système de vidéo-protection sur la dalle du Front de Seine. Oui, offrir les caméras, mais c'est tout de même le coût principal. Ensuite, il faut effectivement qu'il y ait les liaisons filaires, ce qui coûtait moins cher, d'après ce que j'ai pu comprendre. Il y a un imbroglio là-dedans car en ce qui concerne le raccordement des caméras et la prise en charge du coût de fonctionnement annuel, il n'y a pas pu avoir d'accord entre GECINA, la Préfecture de police, la Ville de Paris, etc. Si bien qu'aujourd'hui, c'est dans le cadre strict du plan de vidéo-protection et des 165 nouvelles caméras que les huit caméras seront implantées sur la dalle du Front de Seine. C'est un peu dommage, parce que je ne crois pas que ces 100 000 euros soient encore disponibles. À ma connaissance... C'est GECINA qui les avait. Si vous avez le chèque sur vous, vous pouvez nous le donner.

Monsieur MOREUIL : Non, pas tout à fait sur moi. De toute manière, j'ai fermé mon veston, donc ce n'est pas possible. J'ai tout de même vu les lettres officielles adressées à tout le monde, donc l'argent existe et je répète ce qui avait l'air d'être ignoré de certains à la réunion du vendredi 13.

Monsieur le Maire : Dont on se souvient malheureusement.

Monsieur MOREUIL : Je précise qu'il n'a jamais été négocié puisque c'est nous qui avons négocié cet apport de trente caméras au début, devenues 100 000 euros après. Il n'a jamais été question que GECINA mette en place un réseau - d'ailleurs, ils n'en ont pas le droit - et qu'ils l'exploitent. C'était simplement une fourniture d'équipement, au début, et un chèque plus tard. Il se trouve que l'administration ne sait pas encaisser ce chèque. Cela me paraît bizarre et regrettable.

Monsieur le Maire : Malheureusement, nous sommes intervenus les uns et les autres sur cette affaire et j'ai moi aussi une pile de courriers assez impressionnante, mais malheureusement, cela n'a pas abouti. La solution qui a été

adoptée est donc ces huit caméras. Maintenant, GECINA s'est aussi désengagée du centre commercial Beaugrenelle puisqu'elle l'a vendu.

[interventions hors micro]

Monsieur le Maire : Malheureusement, je crains que l'on ne se fasse des illusions si on imagine que ces caméras seront à nouveau financées par GECINA. J'ai pu en reparler d'ailleurs avec le nouveau Président du centre, le Président d'APSYS, qui lui est complètement hors champ par rapport à ces caméras. Il n'en a d'ailleurs jamais entendu parler. Voilà la situation, mais cela n'empêche pas de continuer à essayer d'aboutir. Madame.

Madame AGENAIS: Bonjour, je suis Madame AGENAIS, Présidente de la délégation des délégués de l'Education Nationale. En tant que délégués de l'Education Nationale, nous visitons les écoles et veillons à ce que leur environnement soit propice aux apprentissages, et surtout, qu'il soit sécurisé. Je remercie Madame ROLGEN d'avoir signalé les problèmes qui existent aujourd'hui dans de nombreuses écoles. Des problèmes d'intrusions et de dégradations, et j'insiste sur l'émoi qu'ils suscitent dans toute la communauté scolaire, que ce soit les familles, les personnels techniques, les équipes enseignantes, les directeurs et les gardiens. Il est bien évident que toutes les écoles ont un gardien, et lorsqu'il y a une intrusion (essentiellement la nuit) et une dégradation, ils se sentent responsables, mais que peuvent-ils faire lorsque cela se passe la nuit ? Un système de vidéo-protection me paraît indispensable et il n'y a pas lieu de prioriser les collèges et les lycées, je pense qu'il est important de mettre au même rang les écoles maternelles et élémentaires. Je propose qu'il y ait, pour hiérarchiser et prioriser, un système d'indicateur qui soit élaboré par les économistes. Ce système d'indicateurs permettrait, avec des critères qui seraient choisis scientifiquement, de mettre les caméras qui arriveraient au fur et à mesure dans les endroits où elles sont le plus indispensables. C'est surtout nécessaire sur les écoles primaires et maternelles. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Alors, il existe plusieurs types de sécurisation possibles. Je parlais des collèges et des lycées parce que cela représente plusieurs milliers d'élèves et que la région, depuis des années, implante des caméras aux abords des lycées, ne serait-ce que pour démanteler des trafics de drogue, des agressions ou du racket. Le problème se pose, comme vous l'avez dit, en d'autres termes en ce qui concerne les écoles élémentaires et maternelles puisque là, il s'agit surtout de dissuader des intrusions et des vols que l'on a de plus en plus souvent dans les écoles du 15^{ème}. C'est de plus en plus régulier. Nous sommes

appelés quasiment tous les week-ends. Il s'agit peut-être là de mise en place d'autres dispositions de sécurité périmétrique ou volumétrique, comme cela peut se faire dans un certain nombre d'entreprises ou chez des particuliers, qui permettraient de déclencher des alarmes et des interventions de la police. C'est quelque chose qu'il faut absolument étudier étant donné que la situation devient de plus en plus compliquée à gérer. Je vous remercie de votre intervention. Je parle aussi des collèges et des lycées parce que les gouvernements précédents avaient décidé de réaliser des audits dans tous les établissements du second degré. Ces audits de sécurité n'ont pas été programmés dans les écoles du premier degré, mais peut-être que dans certaines d'entre elles, il y a nécessité à le faire. Dans tous les cas, nous le prenons en compte. Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Je voudrais apporter une précision sur les écoles. Au cours des visites que nous avons effectuées, aussi bien au niveau de la Mairie que de la DPP, nous avons constaté que beaucoup d'écoles sont dépourvues d'alarmes anti-intrusion. Et parfois, lorsque l'alarme existe, elle n'est pas reliée au centre de veille opérationnelle de la Direction de la prévention et de la protection de la Ville de Paris. Il y a vraiment un gros souci au niveau des simples intrusions, surtout la nuit.

Monsieur le Maire : Autre intervention, Monsieur.

Monsieur MAMADOU : Monsieur Mamadou, du Conseil de quartier Motte Picquet - Grennelle. Je prends la parole surtout pour appuyer Madame la responsable, pour parler du stade Émile Anthoine et de la rue Jean Rey. Le problème dans ce quartier, surtout au métro Bir-Hakeim est qu'il attire beaucoup de personnes du type pickpockets parce que ce lieu rassemble beaucoup de touristes. Il serait plus important d'utiliser des moyens humains ou des caméras pour porter un œil là-dessus, surtout sur la zone qui concerne le stade Émile Anthoine, le métro Bir-Hakeim, et jusqu'à la Tour Eiffel.

Monsieur le Maire : Absolument, vous avez raison, c'est un secteur difficile étant donnée l'affluence des touristes qui amène son lot de délinquants de toutes sortes. Nous avons beaucoup d'interpellations, il y a nécessité de patrouilles de police régulières. Évidemment, les effectifs de police sont aujourd'hui très mobilisés sur la lutte anti-terroriste, si bien qu'ils sont peut-être moins présents pour la délinquance au quotidien. Nous avons des baisses d'effectifs dans le 15^{ème} comme ailleurs, et ceci ne permet pas à la police d'être aussi présente qu'il serait souhaitable.

Monsieur DEGIOANNI : Arnaud DEGIOANNI, Secrétaire du CICA, Vice-Président de la Fédération française de danse et Président de Carnet de bals. Tout d'abord, je voulais vous remercier infiniment pour ce débat ce soir et pour la place que vous donnez au CICA par ces CA qui sont exceptionnels au sein de la Mairie. Cependant, je ne voudrais pas rentrer déçu au sujet d'un point, je ne sais pas si c'est mon rôle de le noter, dans l'intervention de Monsieur DARGENT, qui a utilisé trois fois l'expression « nuisances sonores » pour la rue de la Procession. Je me dis que si nous sommes là ce soir, c'est au-delà de trois points de nuisances sonores. Je voudrais juste en exprimer quatre pour sous-tendre ce petit problème. Sur la rue de la Procession, certes, nous avons le problème entre la rue de la Procession et la rue de la Quintinie qui est évident. Mais vous avez là le square Necker où le soir, après l'école, vous avez tous les jeunes de huit ans. Malheureusement, le gardien ne sait plus quoi faire, les parents se rabattent très souvent sur le square Adolphe Chérioux, parce qu'ils n'osent plus laisser leurs enfants de huit ans dans ce square. On est au-delà de la nuisance sonore. Vous avez le problème, le soir après 21 h, lorsque vous arrivez à l'intersection de la rue Sainte-Cécile et de la rue de la Procession. Il y a là un parking privé avec une rampe d'accès où les voitures n'osent plus descendre parce qu'il y a systématiquement une bande de jeunes rassemblés la nuit. Vous avez juste un petit peu plus haut, et il n'y a là aucune nuisance sonore, au niveau de la rue de la Procession et de l'intersection avec la rue Gager-Gabillot, deux ou trois BMW flambant neuves avec des jeunes en train de commercer. Non loin de moi la volonté de soutenir le commerce, mais c'est très louche. Et enfin, la nuit, il est vrai que nous avons des nuisances sonores parce que nous sommes réveillés par des jeunes qui hurlent, qui se battent, et vous vous dites « heureusement que je ne suis pas dans la rue ». Voilà, juste pour en pas rentrer déçu sur cette petite diminution : nous ne sommes pas là dans le cadre d'un problème de nuisances sonores. Il y a un vrai problème. En tout cas, merci pour tout ce que vous faites et pour le CICA, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Monsieur DARGENT ayant été interpellé, il va sans doute vouloir répondre. Allez-y, Monsieur DARGENT.

Monsieur DARGENT : J'ai parlé de nuisances sonores, parce que cela avait été évoqué dans l'intervention du Président de l'association. C'est un premier point. Après, vous évoquez d'autres points. J'entends que les voitures n'osent plus descendre sur un parking privé. C'est une vraie question qu'il faut effectivement résoudre, mais il y a quelque chose à identifier. Quant aux trafics - appelons les choses par leur nom - vous prétendez, et vous avez des indices, qu'il y a des trafics de drogue. À ce moment-là, effectivement, c'est autre chose. Mais nous

ne sommes plus du tout dans le domaine de ce qui avait été évoqué dans un premier temps, de rassemblements de jeunes qui font du bruit et qui gênent tard le soir. Il y a des choses distinctes qui doivent être traitées. Je suppose que vous avez attiré l'attention du Commissaire de police sur ces questions-ci. C'est dommage qu'il ne soit pas présent ce soir, mais je comprends qu'en période électorale, il ne puisse pas se déplacer pour y répondre. C'est avec lui de voir ce genre de choses. J'ai parlé de nuisances sonores parce que cela avait été évoqué de façon importante dans la question qui nous a été posée. Pas de procès d'intention, Monsieur, on est tous ici pour qu'il n'y ait de délinquance nulle part dans le 15^{ème}. Nous sommes bien d'accord, il n'y a pas de souci là-dessus. Et moi le premier.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur DARGENT, une intervention de Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Oui, je voudrais apporter une petite précision qui a tout de même son importance sur le secteur Procession-Quintinie. Il y a certes des nuisances sonores, mais il y a eu ces deux dernières années des affrontements entre bandes assez sérieux, avec blessés. Il y a eu également le client de l'hôtel qui jouxte la maison de retraite, qui avait sa chambre au rez-de-chaussée et qui a été passé à tabac. Il s'est retrouvé à l'hôpital pendant plus d'une semaine. J'ai voulu le rencontrer, mais il était à l'hôpital et je ne l'ai vu qu'à sa sortie. Nous avons également un gros souci de regroupement avec du trafic au niveau du 10, rue de la Procession. L'entrée d'un parking forme une sorte de voûte qui protège un peu les jeunes, et nous avons de gros soucis. Des habitants nous ont transmis des photographies prises à minuit, une heure du matin, qui démontrent qu'il y a apparemment un trafic avéré d'échange de produits, d'objets divers... Toutes ces photographies ont été transmises au commissariat, et je pense qu'à l'heure actuelle, une enquête est en cours. Mais il y a un peu plus que des nuisances sonores dans ce secteur.

Monsieur le Maire : Madame TOUBIANA, qui est Adjointe aux parcs et jardins.

Madame TOUBIANA : Je voulais répondre à Monsieur au sujet du square Necker. Je sais que nous sommes souvent interpellés à ce sujet et qu'il y a beaucoup de problèmes d'insécurité. Nous faisons intervenir régulièrement la DPP dans le square Necker, nous avons eu dernièrement, en liaison avec Monsieur MARTINEZ, des problèmes de chiens dangereux. Nous faisons intervenir très régulièrement aussi bien des agents de la DEVE que la DPP à ce sujet. N'hésitez pas à me contacter s'il y avait d'autres problèmes.

Monsieur le Maire : Merci. Alors, dans le public, d'autres interventions ? Passez le micro. Le Monsieur au premier rang.

Monsieur SAIKANI : Ma question s'adresse à Monsieur MARTINEZ. Je suis ingénieur et j'ai été interpellé par l'intervention de Monsieur DARGENT qui veut nous faire croire un principe de physique simple, qui est celui des vases communicants. Alors à votre avis, Monsieur MARTINEZ, quand vous installez une caméra en un point A sensible, est-ce qu'il en découle automatiquement que la délinquance se transporte au point B, qui ne l'est pas ? Quel est votre avis, suivant votre expérience ? Qu'en pensez-vous ?

Monsieur MARTINEZ : Comme certains d'entre vous l'ont fait remarquer, il est évident qu'il faut des caméras, mais il faut des policiers pour les visionner. Les caméras sont efficaces lorsqu'elles permettent d'interpeller les auteurs de troubles. S'ils sont interpellés et écroués, à mon avis, cela évite le déplacement de la délinquance. La question est donc toujours un partage de moyens entre caméras, fonctionnaires sur le terrain et fonctionnaires au niveau du commissariat. Il n'y a pas forcément un report. Dans certains cas, il peut y avoir report, dans d'autres non. L'intérêt est d'interpeller les auteurs de trouble, c'est là la grande question.

Monsieur le Maire : D'autres interventions dans la salle ? Madame TRIPETTE.

Madame TRIPETTE: Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie. Dans ces moments de deuil qui sont très difficiles et douloureux, je souhaiterais quand même rappeler que, par ailleurs, il y a aussi des phénomènes d'atteintes aux personnes. Je me bats depuis de nombreuses années, je souhaitais le rappeler, pour ce qui se passe à l'extérieur et à l'intérieur des immeubles Paris-Habitat où les bailleurs sociaux devraient intervenir, or personnes n'intervient depuis des années. J'y suis confrontée personnellement, en tant que Présidente de mon association et en mon nom personnel. Du fait que je vis aussi les choses, je me permets d'intervenir, parce que ce sont des problèmes récurrents, constants. Il y a effectivement des problèmes de nuisances, elles existent à l'extérieur comme à l'intérieur. Je suis moi-même plus inquiétée à l'intérieur de mon immeuble et de mon domicile qu'à l'extérieur, ce qui est quand même incroyable. Il faut quand même le signaler. Les bailleurs sociaux ne font rien. Il y a tous les niveaux dans les bailleurs sociaux. Les gardiens d'immeubles devraient se préoccuper de la santé et de la sécurité des locataires, ce qu'ils ne font pas puisqu'ils font le contraire. Je tenais aussi à le rappeler.

Effectivement, nous ne pouvons pas passer notre vie à faire des écrits, à être laissés pour compte. Il y a des problèmes de nuisances, mais aussi de propreté. Sur mon palier, le ménage n'est jamais fait, il y a des saletés toute l'année. Que je prenne une photo aujourd'hui, hier ou il y a un an, ce sont toujours les mêmes choses. On ne s'en sort plus. Je pense que c'est un devoir. À ce niveau-là, je trouve que c'est tellement méprisable pour les locataires et pour toutes les personnes vieillissantes. Nous ne sommes pas forcément débiles et vieillissants. On peut avoir des problèmes de santé qui sont provoqués. Je suis intervenue sur la durée en Conseil de quartier, je suis intervenue assez souvent et autant que j'ai pu. Je vous remercie de m'avoir donné la parole, à toutes et à tous. Merci Monsieur le Maire.

Je tenais aussi à le rappeler, parce que je voudrais aussi demander, pour Barge-Falguière, que l'on revoie tous les problèmes d'insécurité au niveau des personnes, des locataires (parce que cela concerne aussi l'intérieur des immeubles) et les comités d'accueil que j'ai aussi, constamment, par les mêmes personnes. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention, nous comprenons bien votre indignation. Dans ces secteurs, nous avons d'ailleurs beaucoup d'interpellations comme la vôtre. Il n'y a pas que les caméras, bien sûr, c'est toute une politique d'ensemble. Il y a la possibilité aussi de multiplier les patrouilles du GPIS, nous les avons d'ailleurs envoyés récemment. Je les ai mêmes accompagnés une nuit.

Il y a également une procédure que mettent en place de plus en plus fréquemment - pas assez souvent car c'est très compliqué sur le plan juridique - les bailleurs sociaux. Il s'agit de l'expulsion de locataires pour trouble de jouissance. Nous avons, avec mes collègues Monsieur MARTINEZ et Jean-Yves PINET, une réunion avec le Procureur de la République voilà quelques jours. L'un des points à l'ordre du jour était justement le renforcement des procédures d'expulsion des locataires pour troubles de jouissance dans les ensembles immobiliers sociaux parisiens. C'est très important, nous en attendons beaucoup et il y a beaucoup à faire. Il ne s'agit pas d'expulser n'importe comment non plus, mais il n'est pas normal que le locataire d'un logement social qui appartient à la collectivité et pour lequel des dizaines de milliers de nos concitoyens attendent d'être relogés puisse se comporter de façon à troubler la jouissance des voisins. Ce n'est pas possible. Nous avons commencé dans un certain nombre de secteurs du 15^{ème} la mise en place de ces procédures. C'est très compliqué, parce qu'il faut des jugements, etc. Mais c'est un point que nous avons voulu mettre à l'ordre du jour avec le Procureur, le Préfet de police, les bailleurs sociaux, ...Sincèrement,

je demande aux associations de locataires ou aux résidents de nous indiquer les problèmes qui se posent de façon à ce que nous puissions mettre en œuvre le plus possible ces procédures contre des familles qui sont, je le dis franchement, indésirables. Soit parce qu'elles causent des troubles de jouissance, mais il y a bien pire. Il y a aussi ceux qui se livrent à du trafic de stupéfiants ou à des dégradations dans les parties communes et qui n'ont rien à faire dans les logements sociaux de la Ville de Paris. Ils doivent être expulsés par décision de justice. Autre intervention ? Alors attendez, d'abord, Madame qui n'est pas encore intervenue. Monsieur MOREUIL après.

Madame DUBOIS : Oui, bonsoir Monsieur le Maire. Madame DUBOIS. Je ne fais pas partie d'une association, mais je souhaiterais simplement rajouter quelque chose à la longue liste des quartiers précédemment cités et qui font l'objet de nuisances sonores de la part de bandes de jeunes. Dans le quartier Violet-Commerce, le passage des Écoliers ainsi que la place du Commerce, le commissariat du 15^{ème} est totalement au courant de la situation. J'avais fait un courrier à Monsieur MARTINEZ au mois de juillet, j'ose espérer qu'il en avait pris note. Vous pouvez également demander au nouveau proviseur de Debussy que j'ai rencontré récemment, Monsieur LATHIERE, qui est parfaitement au courant de la situation.

Monsieur le Maire : Oui, d'ailleurs, nous aussi, puisque je l'ai rencontré en tant que nouveau Principal. Nous avons longuement discuté - pas seulement, bien évidemment - de la sécurité du collège. Nous avons déjà réalisé voilà quelques années une réunion sur place avec la Principale précédente pour essayer de mettre en place des mesures de prévention situationnelle afin d'éviter les intrusions, nombreuses hélas, avec dégradations et vols à la clé dans le collège Debussy. Madame DUBOIS.

Madame DUBOIS : Oui, il en a subi tout récemment.

Monsieur le Maire : Je le sais, puisque je l'ai vu la semaine dernière. Pour tout vous dire, nous avons fait une réunion de sécurité par rapport au collège Debussy la semaine dernière. Je passe la parole à Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Pour la rue des Écoliers, la Mairie a reçu une plainte de plusieurs personnes concernant cette rue qui ressemble plus à un passage. Il y a des regroupements de personnes au niveau d'une aire de stationnement deux-roues, où un groupe de personnes se réunit régulièrement dans la journée et en soirée. Les vélos ou scooters sont réparés sur place, donc il y a des problèmes à la fois de nuisances sonores, mais aussi à l'égard de la propreté du secteur. Les

plaignants avaient suggéré de mettre à la place du deux-roues un emplacement pour handicapés. Nous l'avons demandé, j'espère que cette demande sera retenue : supprimer le stationnement deux-roues et le remplacer par un stationnement handicapé.

Monsieur le Maire : Monsieur MOREUIL.

Monsieur MOREUIL : Merci de me redonner la parole. Je voudrais aller dans le sens de ce qui a été dit et signaler les nuisances de diverses natures : atteinte aux personnes, agressions, nuisances sonores, nuisances olfactives, tout y passe sur le Front de Seine qui, je le rappelle, rassemble onze tours d'habitation et trois tours de bureaux. Cela représente environ 7 000 personnes dans un univers extrêmement minéral et sonore. Les équipements publics que les résidents paient deux fois, puisqu'ils sont imposés comme tous les Parisiens, plus une participation aux frais de la dalle qui est ouverte au public, sont dégradés en permanence alors qu'ils ont été mis en place il y a très peu. C'est un petit peu embêtant.

L'un des gardiens d'une des tours qui s'appelle Panorama a été agressé parce qu'il rappelait au règlement. C'est le règlement de la Ville de Paris, plus le règlement de la SEM. Il a donc été gazé par une bande de jeunes après leur avoir dit « C'est interdit de faire ça ici ». Donc, en matière de prévention, j'ai demandé au responsable concerné de la SEM de renforcer la signalisation en mettant des panneaux d'interdiction sur lesquels les gens peuvent s'appuyer pour dire « Vous voyez, il est interdit de faire de la planche à roulettes devant la pharmacie, au risque de renverser des personnes vulnérables ».

Enfin, je voudrais saluer ce qui a été fait vendredi dernier, c'est-à-dire donner aux gens de quoi signaler de façon simple les incivilités et les incidents qu'ils constatent. Vous avez donné, Monsieur MARTINEZ, deux e-mails. L'un pour la voirie, l'autre pour les autres incidents.

Enfin, en matière de sécurité routière, je crois que le fond de Zola Color a été vendu à Boulanger et je me demande si l'étude d'impact sur la circulation a été faite avant l'autorisation. Et cela m'étonnerait. Merci.

Monsieur MARTINEZ : Oui, je voudrais juste apporter une précision aux dernières questions. Effectivement, au Conseil de quartier Émeriau-Zola ont été présentés les deux « délégués-sécurité » du Conseil de quartier. Le Maire a souhaité, dans le cadre du contrat local de prévention et de sécurité du 15^{ème} arrondissement, que soient nommés dans chaque Conseil de quartier un ou deux

référents-sécurité pour recueillir auprès des habitants toutes les doléances sur les problèmes rencontrés dans le quartier. Cela permettra une sorte de participation citoyenne entre le Conseil de quartier et les habitants du quartier.

Monsieur le Maire : Monsieur RIGAUD

Monsieur RIGAUD : Merci Monsieur le Maire. Monsieur DARGENT parle d'un nombre qui serait raisonnable. En fait, en regardant cette carte, je m'aperçois que la répartition des caméras existantes et des futures qui vont être implantées est loin d'être équitable. J'espère donc connaître les critères qui amènent la Ville et la Préfecture de police à décider d'un choix. Cette équité sera-t-elle plus raisonnable par la suite ?

Monsieur le Maire : Monsieur MARTINEZ .

Monsieur MARTINEZ : Beaucoup d'acteurs interviennent pour la mise en place des caméras. Je voudrais rappeler que 67 caméras ont été mises en place dans l'arrondissement, mais elles traduisent des demandes qui ont été formulées par plusieurs Directions de la Préfecture de police : la Direction qui s'occupe de la police de proximité, mais également la Direction chargée de l'ordre public et de la circulation, l'ex-Direction des renseignements généraux, et la Direction de la police judiciaire. À ces demandes, la Mairie avait formulé également un certain nombre de demandes de caméras dans différents secteurs. Le commissariat a donné un avis, mais il y a aussi des prétendus experts de la Préfecture de police qui analysent toutes les demandes. En fonction de leurs critères, que nous ne connaissons pas, les caméras sont choisies et déterminées. C'est ce qui s'est produit pour la dernière tranche de caméras : nous en avons demandé davantage, toutes n'ont pas été retenues. Mais il y a des experts, des techniciens de la Préfecture de police, qui analysent toutes les demandes et qui tranchent après des arbitrages. Ce sont les précisions que je pouvais apporter.

Monsieur le Maire : Dans la salle, avez-vous le micro ? Allez-y.

Madame FICHEUX : Merci Monsieur le Maire, bonsoir, Madame FICHEUX, Présidente de PAM DPH, une association pour le maintien à domicile des personnes handicapées. Monsieur MARTINEZ nous annonce une excellente nouvelle, c'est-à-dire de replacer une place de stationnement pour handicapés en supprimant les places de vélos. Il faut savoir que depuis deux mandatures à Paris, des dizaines de milliers de places de stationnement ont été supprimées et effectivement, ces places pour handicapés nous font défaut, car il faut savoir

que Vinci-Park n'est pas accessible en surface. Merci beaucoup, Monsieur MARTINEZ, de nous rétablir quelques places pour les handicapés.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur ?

Un intervenant dans la salle : Bonsoir Monsieur le Maire, je suis conseiller de quartier Allera-Procession. Il faut savoir comment sont traitées les informations des caméras. Sont-elles centralisées au niveau de la Mairie de Paris ou y a-t-il des centres dans les commissariats ? Et que se passe-t-il quand un incident est détecté ? Est-ce répertorié à des équipes sur le terrain ? Y a-t-il des critères selon la gravité de l'infraction ? Parce que le problème des caméras (nous en avons dans l'immeuble) est : qu'y a-t-il derrière les caméras ? Nous avons eu des agressions devant les caméras avec des jeunes masqués. L'agression s'est passée, la caméra est venue après. Cela a servi à la police pour retracer le déroulement de l'incident, mais pour la prévention, cela ne sert à pas grand-chose, à mon avis. Je rejoins ce qu'a dit l'un des intervenants.

Monsieur le Maire : D'une part, nous vous l'avons dit, il y a quand même eu plus de 10 000 interpellations. Donc cela sert à quelque chose, évidemment. Et même pour la prévention, comme je l'ai dit à maintes reprises.

Le fonctionnement des caméras dépend de chaque commissariat d'arrondissement, c'est-à-dire que les images sont retransmises en direct dans des salles organisées à cet effet dans chaque arrondissement. Il y a une douzaine d'écrans dans une salle avec des policiers qui observent les images en permanence (bien sûr en changeant de site régulièrement) et qui donnent ensuite les instructions à partir des observations qu'ils font aux services de patrouilles, qui sont disponibles, ou pas. C'est ça, le problème. Soit une patrouille est disponible, soit elle ne l'est pas.

Ce qui est intéressant avec les caméras est que cela permet d'adapter la patrouille à l'importance de l'incident. Par rapport à ce qui se passait auparavant, c'est-à-dire un simple appel téléphonique qui ne permettait pas d'avoir une vue globale de la situation, et qui donc obligeait la police à envoyer systématiquement beaucoup de monde. Là, si nous pouvons voir sur la caméra que deux personnes se battent, nous n'allons pas envoyer les mêmes effectifs que s'il y a une bagarre avec trente personnes.

Les images peuvent être aussi centralisées à la Préfecture de police, où il y a là des salles de commandement considérables. D'ailleurs, les caméras de maintien

de l'ordre public, par exemple, sont reliées directement à la Préfecture de police. Tout comme les caméras de circulation qui préexistaient au plan de vidéo-protection, qui elles sont reliées à une salle de visionnage de la Ville de Paris, qui comprend aussi des policiers. Voici les trois systèmes. Monsieur MARTINEZ.

Monsieur MARTINEZ : Je vais apporter une précision : ce sont les opérateurs de la salle radio du commissariat qui observent les caméras car ils ont en face d'eux tout un mur de caméras. Ce sont donc les opérateurs, qui ont eu une formation particulière pour pouvoir, à partir d'un clavier, mettre en marche certaines caméras si elles ne sont pas effectives. À partir de claviers, les opérateurs peuvent orienter également, faire des zooms à partir des caméras concernées, qui apparaissent sur un secteur. L'intérêt est que lorsque l'opérateur de la salle radio reçoit un appel, soit d'un habitant ou un appel répercuté par le 17 Police-secours, s'il y a une caméra dans le secteur, l'opérateur peut l'activer et vérifier si les faits relatés sont vrais ou faux. Voilà l'intérêt du champ de caméras dirigé par les opérateurs.

Une autre précision : en cas de troubles (je prends un exemple) entre le 15^{ème} et le 14^{ème}, les opérateurs du commissariat du 15^{ème} arrondissement peuvent actionner les caméras du 14^{ème} arrondissement. S'il y a des affrontements Porte de Vanves, les opérateurs du 15^{ème} peuvent actionner les caméras.

D'une autre manière, nous avons eu parfois des troubles dans le 7^{ème}, avenue de Breteuil, avec des reports vers le 15^{ème}. Les opérateurs du 15^{ème} peuvent actionner les caméras limitrophes du 7^{ème} arrondissement. Voilà des précisions qui ont quand même une importance. Toutes ces caméras sont également visionnées par des opérateurs dans un PC central de la Préfecture de police, si bien que si un opérateur voit quelque chose de grave sur le terrain, il actionne par radio le commissariat central du 15^{ème}. Il y a un contrôle des caméras au niveau d'un PC central.

Monsieur le Maire : Une ou deux précisions concernant les arrondissements voisins. Le Procureur de la République nous a indiqué qu'il créait ce que l'on appelle un groupement local de traitement de la délinquance, un GLTD, dans le 14^{ème}, à la Porte de Vanves. C'est une réunion régulière de la justice, de la police et de la Ville pour des coordinations approfondies. J'ai demandé que ce GLTD puisse également englober, dans son ressort de compétences, la partie du 15^{ème} qui est vis-à-vis de la Porte de Vanves, c'est-à-dire les Périchaux, rue Brancion, etc., de façon à avoir un meilleur traitement de la délinquance, plus efficace, plus rapide, dans ce secteur. La réponse n'a pas été négative, à voir ce qui va être fait.

Deuxièmement, du côté du Champ de Mars, que vous avez évoqué aussi, Monsieur MARTINEZ, il y aura bientôt l'Euro 2016. Je ne sais pas si les événements actuels auront des conséquences sur l'organisation de l'Euro 2016, c'est-à-dire du football. Je parle sous le contrôle de Monsieur LAMOUR, je crois que c'est du football. Nous aurons donc, entre le 10 juin et le 10 juillet 2016 la « fan-zone » qui sera implantée sur le Champ de Mars. C'est-à-dire que tous les supporters qui viendront à Paris et qui voudront être présents seront sur le Champ de Mars avec des écrans géants, etc. Cela fait 100 000 personnes tous les soirs pendant un mois au Champ de Mars. Évidemment, ce n'est pas forcément l'implantation que j'aurais souhaitée, je l'ai exprimé au Préfet de police, mais c'est lui qui prend la décision. En revanche, il lui est demandé, et nous allons de nouveau l'interpeller à ce sujet, que la sécurité soit assurée du côté 15^{ème}. Cela ne veut pas dire que je ne me préoccupe pas du côté 7^{ème}, mais il est bien évident que lorsque les matchs seront terminés le soir, les supporters vont aller plutôt du côté la Motte-Piquet, rue du Commerce, etc. - où il y a notamment beaucoup de bars - que du côté 7^{ème} où il n'y a rien. Je demande donc l'implantation de caméras provisoires et de dispositifs de sécurité considérables ! Nous allons avoir, à une certaine heure, plusieurs dizaines de milliers de personnes qui vont se diffuser un peu partout, et surtout dans le 15^{ème}. Voilà, je voulais donner ces informations, parce qu'il peut y avoir aussi installation de caméras provisoires, qui peuvent être installées sur des véhicules, pour mieux quadriller une zone particulière pendant un certain temps. Il faut que la brigade de police le mette en œuvre. Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci Monsieur le Maire, je voulais justement intervenir sur le sujet que vous venez de développer, c'est-à-dire sur la nécessité de travailler avec nos voisins du 7^{ème} arrondissement. Effectivement, comme vous l'avez souligné, du 10 juin au 10 juillet, nous aurons trois matchs par jour et donc une retransmission de ces différents matchs pour les supporters qui viendront dans la « fan-zone », sachant que l'on ne maîtrise pas du tout les personnes qui rentrent et qui sortent de la « fan-zone », puisque ce sont des gens qui n'ont pas de place pour aller dans les stades, et qui du coup, vont passer un moment convivial dans cette « fan-zone » où il y a différents villages. C'est un sujet de préoccupation très fort puisque, comme vous le savez, dès lors qu'il y a déjà des événements comme les grands concerts du Champ de Mars, nous avons une érosion de la population qui descend vers la station Bir-Hakeim, vers la station Champ de Mars, aux abords du stade Émile Anthoine... Mais également vers la station la Motte-Piquet, où se croisent trois lignes (la 6, la 8 et la 10).

Je pense donc qu'il serait très important, en lien avec les autorités compétentes et en particulier la Ville qui a la responsabilité de sécuriser la « fan-zone » en faisant appel, entre autres, à des sociétés privées, de prendre des mesures fortes pour toute cette période. Si, toutefois, la « fan-zone », comme le disait Monsieur LAMOUR, est maintenue dans cette dimension. J'avais déjà entendu dire par le Secrétaire général de la Ville de Paris le 14 janvier, lors d'une réunion sur ce sujet, que c'était un sujet extrêmement difficile à traiter.

Vraiment, je pense qu'il faut attirer une nouvelle fois l'attention de la Ville sur l'impact qu'a cette manifestation sur notre arrondissement. Il ne suffit pas de sécuriser l'intérieur du site, il faut vraiment travailler très en profondeur pour les abords, surtout de ces trois stations de métro qui sont archi-fréquentées dès lors que les spectateurs ou supporters se déverseront. 100 000 personnes, c'est absolument gigantesque.

Monsieur le Maire : Monsieur LAMOUR, qui est interpellé, va s'exprimer.

Monsieur LAMOUR : Monsieur le Maire, vous avez raison d'évoquer ce problème des « fan-zones » puisque pas plus tard qu'hier et avant-hier, deux villes se sont posé des questions sur le maintien de ces zones : Lille et Bordeaux. Pour deux raisons évidentes : être certain que ces « fan-zones » sont sécurisées, or les flux des spectateurs - qui sont en général des spectateurs qui se comportent bien globalement - mais qui par définition représentent une masse importante d'individus, nécessitent des systèmes de sécurité qui aujourd'hui sont évalués à un certain niveau. Tant en termes de standards, mais aussi en termes financiers. Or sur les deux sujets, par définition, les attentats d'il y a quelques jours vont rehausser les standards de sécurité et donc les standards de financement de ces dispositifs de sécurité. La première ville à s'être posé la question est Lille, et le Ministre de la jeunesse et des sports et de la Ville Patrick KANNER, de retour d'un déplacement à Wembley, a dit que toutes les options étaient ouvertes en se voulant rassurant.

Il en était de même lors d'une réunion du groupe qui traite de l'organisation de l'Euro sur Bordeaux. À l'évidence, Paris aura la même question à se poser. Cela doit faire l'objet, je pense, avec la Maire de Paris d'un débat largement en amont, qui a lieu de toute façon dans le cadre du GIP, de la structure qui gère l'Euro 2016, présidée par Jacques LAMBERT. Vous voyez l'impact que cela peut avoir sur l'environnement immédiat de la zone et en particulier pour le 15^{ème}. Dans tous les cas, la question s'est posée avec beaucoup plus de force depuis les attentats de vendredi dernier.

Monsieur le Maire : Donc il peut y avoir des évolutions de ce point de vue. Sans compter que les supporters sont dissuadés de venir à Paris en fonction des attentats de cette année. Qui souhaite encore s'exprimer ? Monsieur le Président.

Monsieur LARGUEZE : Oui, bonjour, Bernard LARGUEZE. On a beaucoup parlé du groupe Barruel-Procession ce soir. Il se trouve que je suis Président de l'association. Évidemment, ces groupes de jeunes perturbent beaucoup les habitants, mais il y en a toujours eu. Ils s'assagissent en vieillissant. Je ne veux pas les défendre, mais nous pourrions peut-être poser aussi la question de savoir : qu'est-ce qu'on offre à ces jeunes pour se réunir ? Ils n'ont rien, ils n'ont que la rue. Il faudrait peut-être penser à quelque chose. Par exemple, lorsque l'on a construit le parking avec quatre sous-sols rue de la Quintinie, nous aurions peut-être pu prévoir un local ouvert à tous ces jeunes ? Peut-être que dans le square Necker, nous pourrions faire une enclave ouverte sur la rue aménagée, avec des caméras de surveillance, mais où ils pourraient se réunir en trouvant, peut-être, une poubelle pour mettre tous leurs déchets ? On ne fait rien pour eux. J'ai connu des groupes, comme ça. Cela fait depuis 1958 que je suis dans le groupe. Bien souvent, ces groupes qui étaient gênants, je les revois de temps en temps et tout le monde vieillit, ils se sont assagis aussi.

Ce problème n'est pas récurrent uniquement à notre secteur. Je suis également président de l'UPAL, Union des Présidents d'Associations de Locataires. À ce titre, je suis en relation avec des Présidents d'autres arrondissements et de banlieue. Le problème est général. C'est un problème de société, et nous pouvons peut-être poser la question de savoir si, dans ces quinze dernières années, où l'on parle beaucoup de mixité sociale, que fait-on exactement pour tous ces jeunes ? Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez raison d'ouvrir cette perspective, mais qui nous emmènerait fort loin et fort tard dans la soirée. Mais vous avez raison de poser le problème de fond. Sauf que nous avons cantonné notre Conseil à la vidéo-protection, surtout que nous nous acheminons vers la conclusion. Évidemment, nous n'avons jamais prétendu que les caméras vont régler tous les problèmes de société dans ce pays. Bien sûr, les questions de fond demeurent posées. Monsieur DEGIOANNI.

Monsieur DEGIOANNI : Néanmoins, je ferai une petite remarque au Président. La mairie et de nombreuses associations sont actives à l'égard des jeunes et des

moins jeunes qui se regroupent sur la voie publique. Le problème se pose pour ceux qui occupent la voie publique ou les parcs et jardins, non pas en journée ou en début de soirée, mais à deux, trois, quatre, cinq heures du matin. Là où les jeunes normaux, de familles normales, dorment pour aller soit au lycée le lendemain, soit aller dans un autre établissement. La difficulté est que nous avons des groupes de personnes qui vivent la nuit, jusqu'à quatre ou cinq heures du matin.

Lorsque je parle des gens qui vivent la nuit, il y a un autre phénomène que personne n'a évoqué, mais je vais le faire. Il ne relève pas directement de la vidéo-protection, bien qu'elle puisse apporter une aide. Ce sont certains troubles la nuit, des troubles de voisinage et des troubles à l'ordre public dans des portions de rues, dans le 15^{ème} : rue Auguste Chabrières, où nous avons un établissement qui est devenu nocturne, qui contourne la réglementation et la loi qui n'est pas adaptée. C'est le phénomène des bars associatifs, tenus parfois par des associations extrémistes. Nous avons déjà rencontré une fois ce cas, nous en avons un deuxième où la réglementation semble ne pas être suffisamment adaptée pour fermer définitivement ces établissements. Je fais ces remarques, parce que plusieurs habitants de la rue Auguste Chabrières sont dans la salle.

Monsieur le Maire : Monsieur RACAPE.

Monsieur RACAPE : Oui, juste pour revenir à ce qui concerne les jeunes. Ce n'est pas le sujet ce soir, mais je me permets de prendre la parole en tant qu'Adjoint à la jeunesse. Il est évident que nous manquons d'une certaine manière de centres d'animation sur le 15^{ème}, quand on regarde le nombre de centres d'animation dans d'autres arrondissements. Je pense particulièrement au 13^{ème} arrondissement, qui a huit ou neuf centres pour une population qui est nettement moindre que notre arrondissement, alors que le 15^{ème}, avec ses 240 000 habitants, est l'arrondissement où il y a le plus de jeunes et n'a que cinq centres d'animation. Vous parliez d'occuper les jeunes, effectivement, il n'y a pas que cela, mais il y a un manque cruel de centres d'animation. Au même titre, nous pouvons parler du conservatoire, ce genre de choses, qui peut occuper les jeunes. Même s'il n'y a pas que ça.

Monsieur le Maire : Allez-y, prenez la parole, Madame.

Une intervenante dans la salle Je voudrais remercier Monsieur le Maire, Monsieur MARTINEZ pour toutes les actions menées concernant le bar associatif de la rue Auguste Chabrières. Ce problème n'est pas réglé. Ce week-end, je transmettrai les photos, de grands camions et voitures noires, une

escouade de zigotos, mines patibulaires, transportant de nuit à quatre heures du matin divers matériels. Je ne sais pas exactement ce que c'est. Donnant des coups de pied à toute volée dans le rideau de fer pour se faire ouvrir. Ceux qui devaient être dedans ne l'étaient pas encore, et ils ont fait ce cirque dans la nuit de samedi à dimanche, dans la nuit de dimanche à lundi. Par décence pour ce qui était arrivé dans Paris, d'absolument dramatique, je n'ai pas voulu communiquer ni les photos, ni à nouveau les plaintes. Mais sachez que ces gens-là ont osé, quand je leur ai demandé par la fenêtre d'avoir la décence de ne pas faire une fête effrénée dans la rue, la réponse a été : « Mais c'est bien fait, vous n'aviez qu'à bien voter. » Et ils ont continué toute la nuit à faire la bringue.

Monsieur le Maire : Oui, on connaît particulièrement cette adresse. Nos interventions auprès de la Préfecture de police sont extrêmement nombreuses et Monsieur MARTINEZ, d'ailleurs, les multiplie aussi et va sur place. J'ai reçu encore une lettre aujourd'hui. Je ne sais pas si elle est de vous ou d'un autre résident. Cette lettre m'indique de nouveaux débordements de ces individus. J'ai demandé à plusieurs reprises, comme vous le savez, la fermeture de l'établissement. Nous avons obtenu une fermeture huit jours pendant l'été. Malheureusement, une fermeture au mois d'août n'a pas tellement d'effet. Moi, je demande la fermeture définitive de ce bar identitaire qui n'a rien à faire là et qui pourrait la vie des habitants depuis maintenant trop longtemps. Depuis deux ans. C'est inacceptable, c'est insupportable, je ne comprends pas que la police, qui parfois est plus rapide, là, depuis deux ans et malgré les multiples rapports que nous lui faisons... Malgré les rapports, même, qui sont faits par leurs propres services, n'ait pas encore obtenu la fermeture, au moins pour plus de huit jours au mois d'août, de cet établissement.

Je m'apprêtais encore à intervenir auprès du Préfet de police. La personne qui m'a écrit a souhaité que je rencontre le Préfet de police avec lui. C'est compliqué d'avoir un rendez-vous chez le Préfet de police, sinon le pauvre n'arrêterait pas. Mais en tout cas, je puis vous assurer que nous ne baissons pas les bras et que nous réitérons de façon de plus en plus forte nos demandes de la fermeture définitive pour une multitude d'infractions de la part de ces individus. Monsieur.

Monsieur DEGIOANNI : Je voudrais juste poursuivre ce que disait Monsieur RACAPE tout à l'heure par rapport à l'occupation des jeunes. Sur le 15^{ème}, je crois (je m'occupe d'associations sportives et de danse en particulier) qu'il y a un record de 3 500 associations. Je crois que tous les établissements sportifs et culturels fonctionnent continuellement. Les services de la Mairie, je le sais pour demander régulièrement des salles, se battent pour les attribuer. Il y a

maintenant en plus la possibilité d'ouvrir en soirée, exprès pour s'occuper dans les gymnases. Je crains que ce ne soit pas un problème d'occupation des jeunes. Je suis d'accord avec Monsieur MARTINEZ sur le fait que ce sont des jeunes qui doivent dormir après 22 h. La Mairie du 15^{ème} offre déjà beaucoup d'occupations.

Monsieur le Maire : Merci, d'ailleurs, je suis obligé de vous préciser que cette mesure qui a été décidée au niveau parisien et que nous appliquons volontiers ici est suspendue pendant cette période d'attentats jusqu'à nouvel ordre. Comme vous le savez, le Préfet de police a interdit un certain nombre d'activités, notamment toutes les manifestations sur la voie publique, qu'elles soient festives ou récréatives, jusqu'au 19 novembre. Cela sera sans doute prolongé. Demain, l'Assemblée Nationale siège pour prolonger l'état d'urgence de trois mois, donc cette mesure sera sans doute prolongée. Ainsi d'ailleurs qu'un certain nombre de suppressions d'activités comme celle-ci, puisque confier les gymnases à des associations jusqu'à 22 h est quelque chose que l'on peut faire en temps normal, mais nous sommes obligés de la suspendre jusqu'à nouvel ordre. En tout cas, je sais que lorsque vous venez dans cette Mairie, vous occupez les salles à juste titre et de façon très utile pour tous.

D'autres interventions ? Voilà, le représentant de l'association, Monsieur KALFANE, souhaite encore s'exprimer.

Monsieur KALFANE : Vous avez parlé des problèmes de procédures d'expulsion dans les immeubles sociaux et du fait qu'il fallait avertir la Mairie en cas de familles indésirables. Il me semble qu'il existe une procédure interne à Paris-Habitat puisqu'un poste de Médiateur a été créé. Cela permet de régler ce genre de problème. Je suppose donc qu'avant de passer par la Mairie, il faut passer par Paris Habitat ?

Monsieur le Maire : Cela dépend de la nature des faits et de la gravité. Bien sûr, il ne s'agit pas de commencer tout de suite par une procédure d'expulsion.

Monsieur KALFANE : Oui, mais à la Mairie, à qui faut-il s'adresser ? Quel service ?

Monsieur le Maire : Pour les procédures d'expulsion, à la Mairie, c'est Monsieur MARTINEZ, sinon, il faut intervenir auprès de Paris-Habitat avant tout.

Mesdames et messieurs, s'il n'y a pas d'autres interventions ? Madame DOUCERE souhaite dire un mot ?

Madame DOUCERE : Très rapidement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, tout d'abord je souhaiterais remercier toutes les personnes présentes ce soir, ce qui témoigne de la mobilisation des habitants du 15^{ème}, malgré une bien triste semaine. Comme vous Monsieur le Maire, en ces temps troublés pour notre République, je ne pensais pas que la question adoptée le 2 novembre dernier et posée par l'association ALBP répondrait malheureusement avec autant d'acuité à notre actualité.

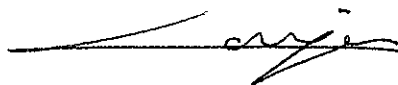
Malgré cela, le débat qui vient de se tenir témoigne une nouvelle fois des potentialités du CICA. En effet, les politiques publiques déclinées localement méritent, pour être améliorées, une expertise a posteriori et l'avis des représentants associatifs. L'avis des représentants associatifs est un outil précieux. Les échanges de ce soir sur la vidéo-protection l'illustrent et je tenais à saluer ce dynamisme au sein de notre arrondissement. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Effectivement, il faut saluer le dynamisme du CICA et des associations du 15^{ème}, qui nous permettent d'avoir des débats toujours riches, éclairés, intéressants sur des sujets d'intérêt majeur. Et là, je salue le caractère visionnaire, si je puis dire, hélas, en tout cas anticipateur du CICA, qui a choisi ce sujet de façon appropriée et opportune.

Pour terminer et pour prolonger les propos précédents, je dois dire que cette semaine, nous avons annulé en Mairie tous les événements publics qui étaient organisés. Il y avait des concerts, représentations théâtrales, séminaires, réunions de travail... Et même hors Mairie. Je le redis, nous avons annulé cette semaine tous les Conseils de quartier qui devaient se réunir et que l'on pourra j'espère reporter ultérieurement. Nous avons préféré appliquer le principe de précaution le plus possible. Nous avons juste maintenu ce Conseil, ce CICA, par respect pour les associations et pour démontrer que la vie publique ne s'arrêtait pas et que la démocratie continuait à fonctionner malgré les événements. Je pense que vous en serez tous d'accord.

Pour terminer, en informations diverses, je vous indique aussi les dates des prochains Conseils d'arrondissement, puisque le public est invité à assister à la séance de chaque Conseil d'arrondissement qui, comme la loi en dispose, est ouverte au public. Lundi 30 novembre sera notre prochaine réunion du Conseil d'arrondissement. Pour l'année prochaine, les dates des Conseils d'arrondissement sont fixées au 1^{er} février, 14 mars, 2 mai, 30 mai, 20 juin.

Je vous remercie pour votre attention et votre participation à ces débats. La séance est levée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Goujon', written over a horizontal line.

Philippe GOUJON
Député-Maire du 15^{ème} arrondissement